

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1912

7 août 2013

SOMMAIRE

Citigroup Global Markets Luxembourg S.à r.l.	91768	Morgan Stanley Infrastructure S.A.	91764
Consciencis Invest	91767	Motion Connect S.A. SPF	91765
Crabel Fund GP S.à r.l.	91767	Moto-ID S.A.	91765
Ets Jacoby S.A.	91762	MVS Holding S.A.	91767
Faith S.A.	91761	Natixis Overseas Fund Management S.A.	91764
Falling Leaf S.à r.l.	91760	Reitstall Biverbaach Sàrl	91774
Feitler Finances S.A.	91760	Simeda	91730
Feston Investissements S.A.	91762	Stoneshead	91730
Fiduciaire Nationale	91761	SVM Finance Luxembourg 1	91730
Gloria Participations S.A.	91761	Take Up Investments S.A.	91772
IP Consulting S.A.	91732	Tarvan Assur S.A.	91760
JMB Multimedia S.A.	91776	T.B.I. S.A.	91736
KCH Even Hamburg S.à r.l.	91773	TCP Cable S.à r.l.	91771
Kieger (Luxembourg) SA	91774	TCP Publishing Holdco S.à r.l.	91768
Komiton S.A., société de gestion de patrimoine familial	91774	Technology Capital S.A.	91769
Manra Investments S.à r.l.	91763	Teletonico S.à r.l.	91768
Maskros Investments S.A.	91764	TFL Luxembourg Holdings S.C.A.	91736
MBC Group LTD, Luxembourg Branch ..	91767	The CMI Managed Fund	91768
MD Engineering S.à r.l.	91766	Tower 2 S.à r.l.	91773
MD SKIN Solutions Sàrl	91766	TP Capital, Sàrl	91771
Meaco S.A., SPF	91765	Transports Teixeira Da Cruz S.à r.l.	91771
Mediterranean Strategical Investments S.A.	91766	Trigor S.à r.l.	91770
Mirabaud Asset Management (Europe) S.A.	91765	Trustlux S.A.	91773
Miroir Holdings S.à r.l.	91763	TSAM (Overseas) Holdings S.à r.l.	91773
Mobilco S.A.	91764	Ulderich S.A.	91772
Mondi	91762	Union de Financement et de Participation de Luxembourg S.A.	91772
Mondi Services	91766	Universal Automation Systems S.A.	91769
Monte Cristo SICAV-FIS	91763	Wongen Properties	91731

SVM Finance Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 73.563.513,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 162.145.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 10 mai 2013.

En date du 10 mai 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Krista Endres, en tant que gérant A de la Société et ce avec effet au 29 avril 2013.
- de nommer Michelle Bushore, juriste, née le 16 août 1967 en Dakota du Nord aux Etats-Unis, résidant professionnellement au 860, Ridge Lake Boulevard, USA-38120 Memphis, en tant que gérant A de la Société, pour une durée indéterminée et ce avec effet au 30 avril 2013.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- Michelle Bushore
- Shannon Sparks

Gérants B:

- Hille-Paul Schut
- Cristina Lara

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2013082829/25.

(130102212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Stoneshead, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 170.941.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082827/9.

(130101918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Simeda, Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.
R.C.S. Luxembourg B 125.968.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2013

L'Assemblée Générale constate que le mandat du commissaire aux comptes, la société «Interaudit S.à r.l.» est arrivé à son terme lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012, sans qu'il a été procédé à la prolongation du mandat dans le cadre de cette Assemblée.

Par conséquent, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide, unanimement, de nommer, à partir du 14 juin 2012, la société à responsabilité limitée «Interaudit S.à r.l.», avec siège social à L-1511 Luxembourg, avenue de la Faïencerie 119, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 101.169, en qualité de commissaire aux comptes. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 24 juin 2013.

Pour SIMEDA S.A.

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013082815/20.

(130101917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Wongen Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.843.

L'an deux mille treize, le dix juin.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de WONGEN PROPERTIES, société anonyme, établie et ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1531 du 11 juillet 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161.843, L'assemblée est ouverte sous la présidence de Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen, 283, Route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43 boulevard Prince Henri,

L'assemblée choisit comme scrutateur Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen, 283, Route d'Arlon,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;
2. Fixation de l'adresse de la Société;
3. Constatation de changement de dénomination et adresse du Commissaire aux Comptes;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Strassen et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

Troisième résolution

L'assemblée constate le changement de dénomination et d'adresse du commissaire aux comptes, savoir la société CC AUDIT and CONSULT (anc. FMV Consulting SA), ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon et inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B109.612.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VANSIMPSEN, BECKER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 27007. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013085227/54.

(130104616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

IP Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 178.242.

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société de droit panaméen Dubois Capital SA, ayant son siège à Calle Aquilino de la Guardia no. 8, Panama City, République de Panama, inscrite au registre de Panama sous le numéro 283479,

ici représentée par Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 13 juin 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IP CONSULTING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la création, le développement, l'acquisition, la détention et la valorisation de tous brevets et marques et licences connexes et tous droits connexes se rattachant à ces brevets, marques ou pouvant les compléter, ainsi que toutes opérations, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

La société pourra également fournir des prestations de conseil dans le cadre de l'objet précité.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances convertibles ou non.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à DEUX MILLIONS EUROS (€ 2.000.000,-), représenté par deux cent mille (200.000) actions de DIX EUROS (€ 10,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les trois mille deux (3.200) actions ont été souscrites par la société de droit panaméen Dubois Capital SA, ayant son siège à Calle Aquilino de la Guardia no. 8, Panama City, République de Panama, inscrite au registre de Panama sous le numéro 283479.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ à mille trois cents Euros (€ 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Stéphane ALLART, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller;
- Madame Isabelle SEIGNERT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller;
- Monsieur Roland WEBER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un (1):

Est nommée commissaire:

La société anonyme FIDUPLAN S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 44.563.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2018.
- 4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.
- 5) Le siège social est fixé à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. H. J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 juin 2013. Relation: ECH/2013/1141. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013085672/216.

(130105777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

T.B.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 60.841.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013085151/10.

(130105034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

TFL Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 178.348.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of the month of June.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) BDCM Opportunity Fund III, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware (United States of America), with registered office at National Corporate Research, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901 (United States of America), represented by Me Patrick Santer, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 10 June 2013,

(2) TFL Luxembourg Holdings GP S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg and being in process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, represented by Me Patrick Santer, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 10 June 2013.

The proxies given, signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") of a société en commandite par actions which they form between themselves:

Art. 1. Establishment, Denomination. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "TFL Luxembourg Holdings S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law of 1915"), and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation. The Company shall not be dissolved in case the Unlimited Liability Share-

holder (as defined below) resigns or is removed as Manager, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement or public issue to the issue of bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures, as well as any other type of securities or instruments (the "Other Securities"). For the avoidance of doubt, Other Securities shall not include Management Shares.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into three million ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,099,999) limited shares (the "Limited Shares") and one (1) management shares (the "Management Shares"), of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

The Management Shares shall be held by TFL Luxembourg Holdings GP S.A., being the unlimited liability shareholder ("Unlimited Liability Shareholder") and Manager of the Company.

The Limited Shares and the Management Shares are hereafter together referred to as a "share" or the "shares".

The authorised capital of the Company is fixed at additional one hundred twenty-nine million six hundred ninety thousand Euros (EUR 129,690,000.-) consisting of twelve billion nine hundred sixty-nine million (12,969,000,000) Limited Shares each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (together, the "Authorised Shares").

Any authorised but unissued Authorised Shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised capital.

The authorised share capital shall be reserved with respect to the conversion of convertible preferred equity certificates or convertible Other Securities which may be issued by the Company.

The Manager or delegate(s) duly appointed by the Manager may from time to time issue Authorised Shares out of the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the Manager or its delegate(s) may in its or their discretion resolve, without reserving any preferential subscription rights to existing shareholders. The shareholders authorise the Manager to waive, withdraw or limit all preferential subscription rights of the shareholders provided by law to the extent that the Manager or its delegate(s) consider that such waiver, withdrawal or limitation is relevant regarding the issue of Authorised Shares within the limits of the authorised share capital. For the avoidance of doubt, the shareholders expressly waive at any preferential subscription rights which they may have concerning the issues of Authorised Shares as detailed above.

A capital increase made within the limits of the authorised share capital shall be recorded by notarial deed at the request of the Manager or its delegate(s) upon presentation of the documents establishing the subscription and payments.

Art. 6. Increase, Reduction of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may repurchase its Limited Shares subject to the conditions provided for by law.

Art. 7. Shares in Registered Form. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A register of registered shares shall be kept by the Company and such register shall contain the name of each owner of registered shares, its registered office as indicated to the Company and the number of shares held by it.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences its right of ownership of such registered shares.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. Certificates. Certificates recording the entry of a shareholder in the register of registered shares may be issued upon the request of a shareholder. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Manager. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by the Manager. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

Art. 9. Transfer of Limited Shares - General. Any Transfer of shares made in violation of these Articles of Incorporation will not be recognized by and will not be effective vis-à-vis the Company and any of its shareholders. The Company shall refuse to record any Transfer made in violation of any Transfer restrictions which may exist from time to time and any such attempted Transfer shall be null and void.

The Management Share(s) held by the Manager may only be Transferred to a successor or manager with unlimited liability.

No holder of Limited Shares, who is at the same time a holder of Other Securities (as defined in Article 4) which may be issued by the Company, shall Transfer such Limited Shares or Other Securities to any Person, whether shareholder or not, unless he shall simultaneously Transfer the same proportion of such Other Securities (if any have been issued) and Limited Shares to the same transferee. The references in Articles 10, 11 and 12 to "Limited Shares" shall include such Other Securities of the Company. In addition, no holder of Limited Shares or Other Securities of the Company who is at the same time a holder of shares and/or Other Securities in TFL Luxembourg Holdings GP S.A., shall Transfer Limited Shares or Other Securities (if any have been issued) in the Company to any Person, whether shareholder or not, unless he simultaneously Transfers the same proportion of such shares and/or Other Securities in TFL Luxembourg Holdings GP S.A. to the same transferee. Notwithstanding anything herein to the contrary, the previous three sentences shall not apply to a Transfer or series of related Transfers where the transferor is the sole holder of the Limited Shares of the Company other than the Manager (including Transfers through an intermediary agent who distributes Limited Shares in accordance with instructions of such transferor shareholder and/or the Manager).

Transfers of shares made in accordance with these Articles of Incorporation shall be effected by a declaration of Transfer inscribed in the register of registered shares, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives provided that the Company may accept and enter in the register any Transfer made in accordance with these Articles of Incorporation on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

Art. 10. Permitted Transfers of Limited Shares.

1. Limited Shares may not be Transferred except as follows:

(a) a Transfer that is a Permitted Transfer of Limited Shares by a shareholder to one or more of its Permitted Transferees;

(b) a Transfer of Limited Shares by a shareholder in accordance with Article 11;

(c) a Transfer of Limited Shares by a shareholder after such shareholder has complied with Article 12;

(d) a Transfer of Limited Shares by a shareholder in a Qualified IPO or pursuant to an effective registration statement under any applicable securities laws after a Qualified IPO;

(e) a Transfer approved by the Manager; or

(f) a Transfer or series of related Transfers of Limited Shares where the transferor is the sole holder of the Limited Shares of the Company other than the Manager (including Transfers through an intermediary agent who distributes Limited Shares in accordance with instructions of such transferor shareholder and/or the Manager).

2. Notwithstanding anything to the contrary contained herein, unless previously approved by the Manager, no Limited Shares shall be Transferred pursuant to paragraph 1.(a) or (c)(i) if, upon consummation of such Transfer, the Company would be required by any securities laws to register any of its Limited Shares or Other Securities (if any have been issued) with any regulatory authority or to file periodic reports in any jurisdiction under any security laws by virtue of such Transfer or (ii) to any Person that the Manager in good faith reasonably determines is a competitor of the Company or any of its Subsidiaries. In addition, no Limited Shares may be Transferred unless the Manager is informed of such proposed Transfer and the Manager determines, in its reasonable discretion, that such Transfer would not cause the Company to be treated as a "publicly traded partnership" under any securities or tax laws.

Art. 11. Drag-Along Rights.

1. If (A) shareholders holding, in the aggregate, 66 2/3% or more of the outstanding Limited Shares (the "Drag-Along Seller") propose to Transfer all (but not less than all) of their Limited Shares to one or more third parties acting in concert for this purpose (the "Drag-Along Purchaser") that is not under the control of the Company or any of its Subsidiaries or any holder of Limited Shares (a "Majority Sale"), or (B) the Manager approves a Sale of the Company (each of the events described in clauses (A) or (B) if designated as such in writing by the Drag-Along Seller or the Manager, as applicable, a "Drag-Along Sale"), the remaining holders of Limited Shares (or each holder of Limited Shares in the case of a Drag-Along Sale approved by the Manager) (the "Drag-Along Holders") shall participate in the Drag-Along Sale in accordance with this Article 11.

2. Subject to the provisions of paragraph 3. below, each Drag-Along Holder shall consent and raise no objections to a Drag-Along Sale and, if the Drag-Along Sale is structured as a Transfer of Limited Shares, agree to Transfer, and shall Transfer, all, but not less than all, of such Drag-Along Holder's Limited Shares on the same terms and conditions (including, without limitation, escrow or indemnification provisions) as the Transfer by the Drag-Along Seller or as approved by the Manager, as applicable. No Drag-Along Holder will exercise any dissenters' rights, rights of appraisal or other similar rights that it may have under applicable law in connection with, or take any action to impede or otherwise interfere with, a Drag-Along Sale. Each Drag-Along Holder shall take all necessary actions in connection with the consummation of the Drag-Along Sale as are reasonably requested by the Drag-Along Seller or the Manager, as applicable.

3. The obligations of the Drag-Along Holders set forth in this Article 11 are subject to satisfaction of the following conditions:

(a) upon the consummation of a Drag-Along Sale, the Drag-Along Holders will each receive the same form and amount of consideration per Limited Share held by such Drag-Along Holder and such consideration shall be paid to each of the Drag-Along Holders at the same time;

(b) if any Drag-Along Holder is given an option as to the form and/or amount of consideration to be received, all Drag-Along Holders shall be given the same option;

(c) no Drag-Along Holder shall be required to indemnify the Drag-Along Purchaser for an amount in excess of the lesser of:

(i) the total consideration received by such Drag-Along Holder in connection with such Drag-Along Sale; and

(ii) except as to any Shareholder Representation with respect to itself (as to which the limit in (i) shall apply), that proportion of the total liabilities that equals the proportion of the total consideration received by such Drag-Along Holder relative to the total consideration received by all Drag-Along Holders in such Drag-Along Sale;

(d) any indemnification to be provided by any Drag-Along Holder shall be on a pro rata basis (several and not joint), except for indemnification in connection with Shareholder Representations provided by such Drag-Along Holder with respect to itself which will be provided solely by such Drag-Along Holder;

(e) no Drag-Along Holder shall be required to make any representations other than the Shareholder Representations; and

(f) no Drag-Along Holder shall be required to agree to a non-compete or other similar restrictive covenant in connection with the transaction.

4. In the event of a Drag-Along Sale, the Company shall deliver a notice to each Drag-Along Holder setting forth the material terms of the Drag-Along Sale (including the proposed closing date for its consummation, which shall not be less than ten (10) Business Days from the effective date of such notice) and shall deliver when available all documents reasonably required to be executed by each Drag-Along Holder to consummate such Drag-Along Sale. Each Drag-Along Holder shall execute and deliver to the Company at least one (1) Business Day prior to the proposed closing date referred to above, all documents previously furnished to such Drag-Along Holder for execution in connection with the Drag-Along Sale and do such things as may be necessary or desirable to accept and complete the Drag-Along Sale and the Transfer of its Limited Shares to the Drag-Along Purchaser pursuant to this Article 11. If any Drag-Along Holder fails to execute and deliver such documents to the Company, and such Drag-Along Sale is subsequently consummated (such Drag-Along Holder, a "Defaulting Drag-Along Holder"):

(a) the Company may establish an escrow account for the consideration that would otherwise be paid to the Defaulting Drag-Along Holder and the Defaulting Drag-Along Holder shall be deemed to have irrevocably appointed any director of the Manager, each acting individually, as such Drag-Along Holder's agent (mandataire) to (i) execute and deliver all documents required in connection with the Transfer of the Limited Shares of the Defaulting Drag-Along Holder to the Drag-Along Purchaser and (ii) do such things as may be necessary or desirable to accept and complete the Drag-Along Sale and the Transfer of their Limited Shares to the Drag-Along Purchaser pursuant to this Article 11;

(b) the receipt by the Company of the consideration for the relevant Limited Shares owned by the Defaulting Drag-Along Holder shall be a good discharge to the Drag-Along Purchaser and after its name has been entered into the relevant registers of the Company in purported exercise of the power, the validity of the proceedings shall not be questioned by any Person (including the Defaulting Drag-Along Holder); and

(c) the Defaulting Drag-Along Holder shall be bound to deliver to the Company certificates representing such Limited Shares (if any such certificates have been issued) and on such delivery shall be entitled to receive the consideration therefor without interest.

5. Each shareholder affirms that its agreement to participate in such Drag-Along Sale is given as a condition to its ownership of the Limited Shares and as such is coupled with its interest and is irrevocable.

Art. 12. Right of First Offer.

1. In the event that a holder of Limited Shares desires to Transfer all or part of its Limited Shares (the "Offered Shares"), other than pursuant to Article 10, paragraph 1, (a), (b), (d), (e) or (f) such shareholder (for purposes of this Article 12, the "Selling Holder") shall give prompt written notice (a "First Offer Notice") to each non-selling holder of Limited Shares that holds, together with its Affiliates, at least 5% of the outstanding Limited Shares (each, a "Non-Selling Holder") of its intention to sell the Offered Shares. The Selling Holder agrees not to consummate any such Transfer until the expiration

of the twenty (20) Business Day period commencing on the date the First Offer Notice has been delivered to the Non-Selling Holders (the "Election Period"), unless the parties to the Transfer have been fully determined pursuant to this Article 12 prior to the expiration of such twenty (20) Business Day period. The First Offer Notice shall identify (i) the number and type of Offered Shares, (ii) the purchase price per Offered Share at which the Selling Holder wishes to sell for cash consideration (the "Offer Price"), (iii) the identity of the proposed transferee, if known, and (iv) all other material terms and conditions of the proposed Transfer.

2. For a period of fifteen (15) Business Days (the "Option Period") following the receipt of the First Offer Notice, each Non-Selling Holder shall have the right and option (but not the obligation) to purchase, at the Offer Price and on the same terms and conditions as set forth in the First Offer Notice, up to such portion of the Offered Shares (each Non-Selling Holder's "Pro Rata Offered Shares") that equals the product of (i) the number of Offered Shares times (ii) a fraction, the numerator of which is the number of Limited Shares included in the Offered Shares held by such Non-Selling Holder, and the denominator of which is the sum of all Limited Shares included in the Offered Shares held by all Non-Selling Holders. The rights of each Non-Selling Holder set forth in this Article 12 are exercisable by delivery, within the Option Period, by such Non-Selling Holder of an irrevocable written notice to the Selling Holder (the "Notice of Acceptance") of such Non-Selling Holder's commitment to purchase all or a portion of its Pro Rata Offered Shares (such Non-Selling Holder's "Accepted Shares"). Failure by any Non-Selling Holder to give the Notice of Acceptance within the Option Period shall be deemed an election by such Non-Selling Holder not to purchase its Pro Rata Offered Shares.

3. Each Non-Selling Holder that delivers, within the Option Period, a Notice of Acceptance (an "Exercising Holder") specifying its election to purchase all of its Pro Rata Offered Shares, shall also have the right to purchase, at the Offer Price, a portion (its "Pro Rata Oversubscription Shares") of the Offered Shares that the other Non-Selling Holders have elected not to purchase, if any (the "Remaining Shares") (any Exercising Holder exercising its right to purchase its Pro Rata Oversubscription Shares is referred to as an "Oversubscribing Holder"). An Oversubscribing Holder's Pro Rata Oversubscription Shares shall equal the product of (i) the Remaining Shares times (ii) a fraction, the numerator of which is the number of Limited Shares included in the Remaining Shares held by such Oversubscribing Holder prior to its acquisition of any Offered Shares, and the denominator of which is the aggregate number of Limited Shares included in the Remaining Shares held by all Oversubscribing Holders prior to their acquisition of any Offered Shares. The Company shall deliver a notice to all Exercising Holders of the number of Remaining Shares as promptly as practicable following the date upon which such Remaining Shares are known. Each Exercising Holder shall, if it desires to do so, become an Oversubscribing Holder by specifying in another irrevocable written notice (each such notice delivered by an Oversubscribing Holder, an "Oversubscription Notice") to the Selling Holder its election to purchase its Pro Rata Oversubscription Shares prior to the expiration of the Election Period. This procedure will be repeated until elections to purchase all of the Offered Shares have been exercised or each of the Oversubscribing Holders no longer desires to exercise its right to purchase any more Offered Shares.

4. Delivery of a Notice of Acceptance or an Oversubscription Notice by an Exercising Holder or an Oversubscribing Holder, as applicable, shall constitute a contract between such Exercising Holder or Oversubscribing Holder, on the one hand, and the Selling Holder, on the other hand, for the purchase and sale of the Accepted Shares and the Pro Rata Oversubscription Shares, as applicable, at the Offer Price and on the same terms and conditions as set forth in the First Offer Notice. If any Non-Selling Holder has elected to purchase Offered Shares hereunder, the Transfer of such Offered Shares shall be consummated as soon as practical after the delivery of the Notice of Acceptance and/or Oversubscription Notice(s), if any, to the Selling Holder, but in any event within forty-five (45) days after the expiration of the Election Period, subject to receipt of any required material third party or other approvals, compliance with applicable laws and the absence of any injunction or similar legal order preventing such transaction (collectively, the "Conditions"), in which case the purchase of the Accepted Shares and the Pro Rata Oversubscription Shares, as applicable, shall be delayed pending the satisfaction of the Conditions up to an additional sixty (60) days. In connection with the Transfer of the Accepted Shares and the Pro Rata Oversubscription Shares, as applicable, the Selling Holder and each Exercising Holder and Oversubscribing Holder, as applicable, shall execute and deliver customary transfer documents and make Shareholder Representations with respect to itself. The Selling Holder, the Exercising Holder and the Oversubscribing Holder, as applicable, shall be obligated to use commercially reasonable efforts to satisfy the Conditions as soon as possible.

5. If all notices required to be given pursuant to this Article 12 have been duly given, then the Selling Holder shall have the right to enter into and consummate, subject to paragraph 6 below, an agreement to sell to a third-party which is not a shareholder or Affiliated with any shareholder (a "Third-Party") the Offered Shares remaining unsold under this Article 12 (the "Third-Party Shares") at a price not less than the Offer Price and on terms and conditions no less favorable to the Selling Holder, economically or otherwise, than as set forth in the First Offer Notice. If the sale to a Third-Party is not consummated pursuant to the terms of the immediately preceding sentence and within the time periods described in paragraph 6. below, the Selling Holder will not effect the Transfer of any of the Offered Shares without commencing de novo the procedures set forth in this Article 12.

6. The closing of the sale of any Third-Party Shares that are being Transferred under paragraph 5 to any Third-Party shall take place at the registered office of the Company (or such other place as the Selling Holder and the Third Party shall agree) on a date (the "Transfer Closing Date") no later than one-hundred eighty (180) days following the date of delivery of the First Offer Notice (or if such date is not a Business Day, the first day thereafter that is a Business Day) at

10:00 a.m., Luxembourg time. On the Transfer Closing Date, the parties shall take all actions necessary (including cooperation in obtaining any required consents) to Transfer such Offered Shares free of all liens and encumbrances.

7. Each Non-Selling Holder may assign its rights under this Article 12 to one or more of its Affiliates (whether or not such Affiliates are shareholders).

Art. 13. Liability of the Manager and of the Shareholders; Indemnification of the Manager.

1. The Manager shall be jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

2. The holders of Limited Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as shareholders in general meetings of the shareholders and shall in that capacity only be liable for payment to the Company of the nominal value and if applicable the issue premium of the shares they subscribe for and hold.

3. Subject to the exceptions and limitations listed in paragraph 4 below, the Manager shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by it in connection with any claim, action, suit or proceeding which it becomes involved as a party or otherwise by virtue of it being or having been the Manager and against amounts paid or incurred by it in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

4. No indemnification shall be provided to the Manager:

a) With respect to any matter as to which it shall have been finally adjudicated to have acted in wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of its office and/or not in the interest of the Company; or

b) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the shareholders.

5. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which the Manager may now or hereafter be entitled, and shall continue as to a Person who has ceased to be the Manager. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which the Manager may be entitled by contract or otherwise under law.

6. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article 13 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the Manager, to repay such amount if it is ultimately determined that it is not entitled to indemnification under this Article 13.

Art. 14. Manager. The Company shall be managed by one manager who shall be the Unlimited Liability Shareholder (commandité) (the "Manager"). TFL Luxembourg Holdings GP S.A. is appointed as the Manager of the Company in its capacity as sole Unlimited Liability Shareholder.

The Manager may not be removed from its capacity as Manager without its consent.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) appoints an administrator, who needs not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles of Incorporation, a successor manager.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

The Manager who shall also hold the Management Shares is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

Art. 15. Management Powers. The Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

The Manager from time to time may appoint officers of the Company, including a general manager, a secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers or agents considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager. The officers appointed, unless otherwise stipulated in the Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given to them by the Manager.

The holders of Limited Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 16. Binding Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

Art. 17. Supervisory Board. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three members who need not be shareholders. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law or regulation or under these Articles of Incorporation, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall have the powers provided for by law.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years but shall be revocable ad nutum by the general meeting of shareholders. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

Members of the Supervisory Board will hold office until their successors are elected.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three, the Manager(s) shall forthwith convene a shareholders meeting in order to fill such vacancy. The members of the Supervisory Board shall neither participate in, nor interfere with the management of the Company. The members of the Supervisory Board shall not receive any remuneration in connection with their membership on the Supervisory Board. The Company shall reimburse all reasonable out of pocket expenses incurred by the members of the Supervisory Board in connection with their service on the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or any two members or the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two members so require.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least one (1) day prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board or in the event all members are present or represented.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, or facsimile or any other means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The chairman will preside all meetings of the Supervisory Board, but in his/her absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. In case of a draw, the chairman of the Supervisory Board shall have a casting vote.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by two members of the Supervisory Board. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members of the Supervisory Board.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, facsimile or any other means of communication. The document on one or more counterparts shall, taken together, form the circular resolution of the Supervisory Board. The resolutions taken by these means is equivalent to a meeting held in person.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 18. Liability of Members of the Supervisory Board; Indemnification.

1. The members of the Supervisory Board are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

2. Subject to the exceptions and limitations listed in paragraph 3 below, every person who is, or has been, a member of the Supervisory Board of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such a member and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened

and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

3. No indemnification shall be provided to any member of the Supervisory Board:

a) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office and/or not in the interest of the Company; or

b) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Manager.

4. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any member of the Supervisory Board may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such a member and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including members of the Supervisory Board, may be entitled by contract or otherwise under law.

5. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article 18 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the member of the Supervisory Board, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 18.

Art. 19. Conflicts of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 20. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 15 of these Articles of Incorporation and to any other powers reserved to the Manager by virtue of law and the present Articles of Incorporation, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company or amending the Articles of Incorporation with the agreement of the Manager only.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by a Manager or the Supervisory Board setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting of shareholders shall be held on the first day of the month of June at 11.30 a.m. (CET) at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

If the entire issued share capital is represented at a general meeting of shareholders and if the shareholders state that they have been informed of the agenda of the meeting, the proceedings of the general meeting will be valid even if no convening notice has been issued beforehand.

Art. 21. Shareholder Voting Rights. Each shareholder may take part in collective decisions. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares such shareholder owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 22. Shareholder Decisions - Majorities. The general meeting of the shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting of the shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of the shareholders may elect one scrutineer. They together form the board of the general meeting of the shareholders.

The Manager may at any time during a general meeting of shareholders adjourn such meeting by four weeks. It must adjourn the meeting in the circumstances provided for by the Law of 1915. Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of the shareholders has the same agenda as the first one. Unless provided differently therein, proxies regularly deposited in view of the meeting remain valid for the adjourned meeting.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law of 1915 or provided herein, resolutions will be passed by a simple majority of the shares entitled to vote present and voting.

Art. 23. Amendment of these Articles of Incorporation. At any general meeting of the shareholders convened in order to amend the Articles of Incorporation, including its corporate object, or to resolve on issues for which the Law of 1915

refers to the conditions required for the amendment of the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of all the issued and outstanding shares having the right to vote.

If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened in accordance with the Law of 1915 and the Articles of Incorporation. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented.

In both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented and having the right to vote, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

Unless provided differently therein, any proxy regularly deposited for the first meeting shall remain valid for the second meeting.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of the shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Art. 25. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31st December 2013.

Financial statements shall be drawn up by the Manager and submitted for adoption to the next annual general meeting of the shareholders. The annual general meeting of the shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements and vote on the discharge of the Manager and the allocation of the results of the Company in accordance with the Articles of Incorporation.

Art. 26. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance of net profits may be distributed to the shareholders upon the decision of a general meeting of shareholders.

Interim dividends may be declared and paid by the Manager subject to observing the terms and conditions provided for by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Except as otherwise provided in these Articles of Incorporation, any distributions or dividends of cash or other property shall be made pro rata to the holders of shares in proportion to the number of shares held, subject to the rights of any holders of Other Securities (including without limitation, any holders of preferred equity certificates, whether convertible or not) if any have been issued.

Art. 27. Liquidation of the Company. The Company may be dissolved by a decision of the shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of the Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law of 1915, but always subject to the consent of the Manager.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager.

After payment of, or the creation of sufficient provisions for, all the debts of and charges against the Company and the expenses of liquidation, the liquidation proceeds shall be distributed pro rata to the holders of shares in proportion to the number of shares held, subject to the rights of any holders of Other Securities (including without limitation, any holders of preferred equity certificates, whether convertible or not) if any have been issued.

In case of dissolution, insolvency or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall convene the general meeting of shareholders for the purpose of appointing one or more new managers or transforming the Company into another form of company. The Supervisory Board shall designate one or more administrator(s) who shall remain in office until the items on the agenda of the shareholders meeting shall have been validly resolved.

The duties of the administrator(s) consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 28. Applicable Law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the shareholders refer to the relevant legislation.

Art. 29. Capital Accounts and Certain Tax Matters. There shall be established a separate capital account (each a "Capital Account") in respect of each shareholder. Such Capital Accounts shall be maintained in accordance with the partnership provisions of applicable United States tax law, using such conventions, allocations, adjustments, procedures and elections as the Tax Matters Partner determines appropriate to effectuate the intended economic sharing arrangement of the shareholders, as reflected in the distribution provisions of these Articles of Incorporation. All determinations by the Tax

Matters Partner with respect to Capital Accounts and the maintenance thereof shall be final and binding on the shareholders.

Allocations of income, gain, loss, deduction and expense (and items of each) for applicable tax purposes shall be made in accordance with applicable United States tax law, using such conventions, procedures and elections as the Tax Matters Partner determines appropriate which shall be final and binding on the shareholders.

The Manager or its designee shall be the tax matters partner of the Company (the "Tax Matters Partner") as provided in applicable United States tax law. Each shareholder (for purposes of this provision, called a "Pass-Thru Shareholder") that holds or controls an interest in the Company on behalf of, or for the benefit of another Person or Persons, or which Pass-Thru Shareholder is beneficially owned (directly or indirectly) by another Person or Persons shall, within 30 days following receipt from the Tax Matters Partner of a notice or document, convey such notice or other document in writing to all holders of beneficial interests in the Company holding such interest in the Company through such Pass-Thru Shareholder. In the event the Company shall be the subject of an income tax audit by any federal, state or local authority, to the extent the Company is treated as an entity for purposes of such audit, including administrative settlement and judicial review, the Tax Matters Partner shall be authorized, subject to the consent of the Manager, to act for, and its decision shall be final and binding upon, the Company and each shareholder. Each shareholder agrees to cooperate with the Tax Matters Partner and to provide the Tax Matters Partner and the Company such information as may be necessary or appropriate in connection with the preparation or filing of any tax return, the maintenance of records related to taxes or responding to or pursuing any audit, litigation or other proceeding relating to taxes. All expenses incurred in connection with the preparation of any tax returns and any tax compliance and any audit, investigation, settlement or review, shall be borne by the Company.

Art. 30. Withholding. Notwithstanding anything expressed or implied to the contrary in these Articles of Incorporation but subject to the provisions of Luxembourg law, the Tax Matters Partner is authorized to take any action that it determines to be necessary or appropriate to cause the Company to comply with any domestic or foreign, federal, state or local withholding requirement with respect to any allocation, payment or distribution by the Company to any shareholder or other Person. All amounts so withheld, and, in the manner determined by the Tax Matters Partner, amounts withheld with respect to any allocation, payment or distribution by any Person to the Company, shall be treated as distributions to the applicable shareholders under the applicable provision of these Articles of Incorporation. If any such withholding requirement with respect to any shareholder exceeds the amount distributable to such shareholder under these Articles of Incorporation, or if any such withholding requirement was not satisfied with respect to any item previously allocated, paid or distributed to such shareholder, such shareholder or any successor or assignee with respect to such shareholder's interest in the Company hereby indemnifies and agrees to hold harmless the Manager, the Tax Matters Partner, the other shareholders and the Company for such excess amount or such amount required to be withheld, as the case may be, together with any applicable interest, additions or penalties thereon.

Art. 31. Tax Elections. The Manager is hereby authorized to make any election and to take any necessary or appropriate action in connection therewith to cause the Company to be classified as a partnership (or to be disregarded as a separate entity from its owner in the event the Company has or is treated as having only one shareholder) for applicable United States tax purposes.

In addition to the authority of the Tax Matters Partner under Article 29, the Tax Matters Partner shall have the right to make such elections under applicable tax law as to the treatment of items of Company income, gain, loss, deduction and credit and as to all other relevant tax matters as it believes necessary, appropriate and desirable. The shareholders shall cooperate as necessary in the making of such elections.

Art. 32. No Effect upon Lending Relationships. Nothing contained in these Articles of Incorporation shall affect, limit or impair the rights and remedies of any shareholder in its capacity as a lender to the Company or any of its Subsidiaries. Without limiting the generality of the foregoing, any such Person, in exercising its rights as a lender, including making its decision on whether to foreclose on any collateral security, will have no duty to consider (i) its status or the status of any of its Affiliates as a direct or indirect shareholder of the Company, (ii) the interests of the Company or (iii) any duty it may have to any other direct or indirect shareholder of the Company, except as may be required under laws applicable to creditors generally or any agreement.

Art. 33. Definitions. In this Articles of Incorporation,

"Affiliate"

an "Affiliate" of a Person means (a) such Person's controlling member, general partner, manager or investment manager as well as affiliates thereof; (b) any entity with the same general partner, manager or investment manager as such Person or a general partner, manager or investment manager affiliated with such general partner, manager or investment manager of such Person; and (c) any other Person that directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, is controlled by, or is under common control with, the first Person, the general partner of such Person, investment manager of such Person or an affiliate of such Person, general partner or investment manager. The term "control" (including the terms "controlled by" and "under common control with") means the possession, directly or indirectly,

	of the power to direct or cause the direction of the management or policies of a Person, whether through the ownership of voting securities, by contract, as trustee or executor, or otherwise.
“Business Day”	means a day other than a Saturday, Sunday or other day on which commercial banks in New York City and Luxembourg are authorised or required by law to close.
“Governmental Authority”	means any international, supranational or national government, any state, provincial, local or other political subdivision thereof; any entity, authority or body exercising executive, legislative, judicial, regulatory or administrative functions of or pertaining to government; any court, tribunal or arbitrator; any self-regulatory organization; or any securities exchange or quotation system.
“Permitted Transfer”	means a Transfer by a holder of Limited Shares (a) to any Affiliate of such holder (including if consummated in a trade through a financial intermediary), provided that such holder and such Permitted Transferee agree to re-Transfer the subject Limited Shares back to such holder prior to such Permitted Transferee ceasing to be an Affiliate of such holder; (b) in the case of any holder of Limited Shares that is an investment fund, to the limited or general partners or members or accounts of such fund; (c) in the case of the winding up or liquidation of a holder of Limited Shares other than a natural person, to its Affiliates; or (d) of any Limited Shares pledged by a shareholder pursuant to a Qualified Pledge to the pledgee (provided for the sake of clarity that any subsequent proposed Transfer of such Limited Shares by such pledgee to anyone other than the pledgee, shall not be deemed a Permitted Transfer).
“Permitted Transferee”	means the transferee in a Permitted Transfer.
“Person” or “person”	means any natural person, firm, limited liability company, general or limited partnership, association, corporation, company, joint venture, trust, Governmental Authority or other entity.
“Qualified IPO”	means a bona fide sale by the Company of Limited Shares in an underwritten (firm commitment) public offering which has been approved by the Manager, resulting in the listing of the Limited Shares on an internationally recognised stock exchange or quotation system and gross proceeds to the Company of at least €50 million.
“Sale of the Company”	means the bona fide sale, lease or transfer in one or a series of related transactions of (i) all or substantially all of the consolidated assets of the Company and its Subsidiaries or (ii) all of the issued and outstanding Limited Shares to any Person or group of Persons whether direct or indirect or by way of any merger, statutory share exchange, recapitalization, reclassification, consolidation or other business combination transaction or purchase of beneficial ownership.
“Shareholder Representations”	means, in respect of any holder of Limited Shares, any representation with respect to itself as to organisation, authorisation, enforceability, capitalisation, ownership of Limited Shares and non contravention of such holder’s organisational documents or material agreements.
“Subsidiary”	means any other Person (a) in which the Company owns, directly or indirectly, fifty percent (50%) or more of the securities or other ownership interests of such other Person, (b) in which the Company owns, directly or indirectly, securities or other ownership interests having ordinary voting power to elect and majority of the board of managers/directors, or other persons performing similar functions, of such other Person or (c) the management of which is otherwise controlled, directly or indirectly, by the Company.
“Transfer”	means any sale, transfer, assignment, conveyance or other disposition, including by merger, operation of law, bequest or pursuant to any domestic relations order, whether voluntarily or involuntarily, other than a sale, transfer, assignment, conveyance or other disposition by or to the Company; provided that no Transfer of shares shall be deemed to have occurred as a result of the entry into, modification of or existence of any pledge of Shares to a lender in connection with a bona fide secured transaction or indenture or other similar document with respect to a shareholder that is a holder of secured obligations (a “Qualified Pledge”); provided further that a Transfer of control of any shareholder whose principal asset consists of Limited Shares shall be deemed a Transfer of such Shares held by such holder.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Limited Shares Subscribers	Number of subscribed Limited Shares	Payment (EUR)
BDCM Opportunity Fund III, L.P.	3,099,998	30,998.98
TFL Luxembourg Holdings GP S.A.	1	0.01
Total	3,099,999	30,999.99
Management Shares Subscriber	Number of subscribed Management Shares	Payment (EUR)
TFL Luxembourg Holdings GP S.A.	1	0.01

The three million ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,099,999) Limited Shares and one (1) Management Shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2013.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

General Meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting to be held in 2018:

1. Mr Philip Raygorodetsky, private employee, born September 10, 1973 in Kiev (Ukraine), professionally residing in One Sound Shore Drive, Suite 200, Greenwich, CT 06830;
2. Mr Russell Spieler, private employee, born in White Plains, New York (USA) on 22 April 1979, professionally residing in One Sound Shore Drive, Suite 200, Greenwich, CT 06830; and
3. Mr Scott Ziemke, private employee, born in Ohio (USA) on 23 February 23, 1966, professionally residing at One Conway Park, 100 N. Field Drive, Lake Forest, IL 60045.

Second resolution

The registered office of the Company is fixed at 6D, route de Trèves, L- 2633 Senningerberg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, known to the notary by her last name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de juin.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) BDCM Opportunity Fund III, L.P., une limited partnership constituée en vertu des lois de l'État de Delaware (États-Unis d'Amérique), ayant son siège social au National Corporate Research, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901 (États-Unis d'Amérique), représenté(e) par Maître Patrick Santer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 juin 2013,

(2) TFL Luxembourg Holdings GP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6D, Route de Trèves, L-2633 Luxembourg et étant en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg, représentée par Maître Patrick Santer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 juin 2013.

Les procurations données, signées ne varietur par l'ensemble des personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent document afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Ces parties comparantes, agissant en leur qualité respective, ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Constitution, Dénomination sociale. Il est formé par les souscripteurs et toutes les personnes qui deviendront détenteurs d'actions émises par la suite, une société en commandite par actions sous la dénomination sociale de «TFL Luxembourg Holdings S.C.A.» (la «Société»), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi de 1915»), et les présents Statuts.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut avoir des succursales, filiales ou autres bureaux situées soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger en vertu d'une décision du Gérant (tel que défini ci-dessous). Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité en vertu d'une simple résolution du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit de ce transfert temporaire, demeurerait une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises en matière de modification des Statuts. La Société ne pourra être dissoute dans le cas où l'Associé Commandité (tel que défini ci-dessous) démissionne ou est retiré de ses fonctions de Gérant, est mis en liquidation, est déclaré en faillite ou n'est plus en mesure de poursuivre ses activités.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y compris, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, d'acquérir par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière, de même que de transférer par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, d'obligations convertibles et d'autres titres de quelque nature que ce soit, et de détenir, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, de certificats d'actions privilégiées, convertibles ou non, de titres obligataires, de bons de souscription, de certificats de créance, ainsi que de tout autre type de titres ou instruments (les «Autres Titres»). Afin d'éviter tout doute, les Autres Titres n'incluront pas d'Actions de Commandité.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, d'avances, de garanties, de titres ou autrement, y compris en amont ou latéralement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social. La Société dispose d'un capital social émis et souscrit entièrement libéré de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) actions de commanditaire (les «Actions de Commanditaire») et une (1) action de commandité Action de Commandité), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

L'Action de Commandité est détenue par TFL Luxembourg Holdings GP S.A., étant l'associé commandité («Associé Commandité») et le Gérant de la Société.

Les Actions de Commanditaire et l'Action de Commandité sont ci-après dénommées individuellement une «action» ou collectivement, les «actions».

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent vingt-neuf millions six cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 129.690.000,-) supplémentaires, composé de douze milliards neuf cent soixante-neuf millions (12.969.000.000) d'Actions de Commanditaire d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (ensemble, les «Actions Autorisées»).

Toute Action Autorisée autorisée mais non émise devient caduque cinq (5) ans après publication au Mémorial de l'acte notarié enregistrant la résolution des associés concernant le capital autorisé.

Le capital social autorisé sera réservé en ce qui concerne la conversion de certificats d'actions privilégiées convertibles ou d'Autres Titres convertibles pouvant être émis par la Société.

Le Gérant ou le(s) délégué(s) dûment nommé(s) par le Gérant peu(ven)t de temps à autre émettre des Actions Autorisées issues du capital social autorisé aux moments et selon les conditions, y compris le prix d'émission, que le Gérant ou son/ses délégué(s) peu(ven)t décider à sa/leur discrétion, sans réserver de droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants. Les actionnaires autorisent le Gérant à renoncer à, retirer ou limiter la totalité des droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la loi, dans la mesure où le Gérant ou son/ses délégué(s) estime(nt) que cette renonciation, ce retrait ou cette limitation est pertinent(e) en ce qui concerne l'émission d'Actions Autorisées dans les limites du capital social autorisé. Afin d'éviter tout doute, les actionnaires renoncent expressément à tout droit préférentiel de souscription qu'ils sont susceptibles d'avoir concernant les émissions d'Actions Autorisées tel qu'expliqué en détails ci-dessus.

Toute augmentation de capital effectuée dans les limites du capital social autorisé sera enregistrée par acte notarié à la demande du Gérant ou de son/ses délégué(s) sur présentation des documents attestant de la souscription et des paiements.

Art. 6. Augmentation, Réduction de capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée conformément aux modalités requises pour la modification des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres Actions de Commanditaire sous réserve des conditions prévues par la loi.

Art. 7. Actions nominatives. Les actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.

Un registre d'actions nominatives sera tenu par la Société et ce registre devra reprendre le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, son domicile élu, tel qu'indiqué à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

L'inscription du nom d'un actionnaire dans le registre des actions nominatives établit son droit de propriété sur ces actions nominatives.

Les actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle l'ensemble des notifications et avis peut être envoyé. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent, à tout moment, changer leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des actionnaires par notification écrite à la Société de temps à autre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs action(s) est/sont détenue(s) conjointement ou si la propriété de cette/ces action(s) est contestée, toutes les personnes revendiquant un droit à cette/ces action(s) devront nommer un seul mandataire pour représenter cette/ces action(s) envers la Société. Si aucun mandataire n'est nommé à cet effet, tous les droits attachés à cette/ces action(s) seront alors suspendus.

Art. 8. Certificats. Les certificats constatant l'inscription d'un actionnaire dans le registre d'actions nominatives peuvent être émis à la demande d'un actionnaire. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification déterminés par le Gérant. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par le Gérant. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société sur présentation de la preuve, de l'engagement et de l'indemnisation jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions abîmés soient remis à la Société avant que les nouveaux certificats ne soient émis.

Art. 9. Transfert d'Actions de Commanditaire - Généralités. Tout Transfert d'actions effectué en violation des présents Statuts ne sera pas reconnu par et ne sera pas opposable à la Société et ses actionnaires. La Société devra refuser de constater tout Transfert effectué en violation de toute restriction de Transfert pouvant exister de temps à autre et toute tentative d'un tel Transfert sera nulle et non avenue.

L'/les Action(s) de Commandité détenue(s) par le Gérant ne peu(ven)t être Transférée(s) qu'à un successeur ou un gérant ayant une responsabilité illimitée.

Aucun porteur d'Actions de Commanditaire, qui est en même temps porteur d'Autres Titres (tels que définis à l'article 4) pouvant être émis par la Société, ne Transférera ces Actions de Commanditaire ou Autres Titres à toute Personne, actionnaire ou non, à moins qu'il ne Transfère simultanément la même proportion de ces Autres Titres (si certains ont été émis) et Actions de Commanditaire au même cessionnaire. Les références faites dans les articles 10, 11 et 12 aux «Actions de Commanditaire» comprendront ces Autres Titres de la Société. En outre, aucun porteur d'Actions de Commanditaire ou Autres Titres de la Société, qui est en même temps porteur d'actions et/ou Autres Titres dans TFL Luxembourg Holdings GP S.A., ne Transférera d'Actions de Commanditaire ou Autres Titres (si certains ont été émis) dans la Société à toute Personne, actionnaire ou non, à moins qu'il ne Transfère simultanément la même proportion de ces actions et/ou Autres Titres dans TFL Luxembourg Holdings GP S.A. au même cessionnaire. Nonobstant toute disposition contraire des présentes, les trois phrases précédentes ne s'appliqueront pas à un Transfert ou plusieurs Transferts liés lorsque le cédant est le seul détenteur des Actions de Commanditaire de la Société autre que le Gérant (y compris les Transferts par un agent intermédiaire qui distribue les Actions de Commanditaire conformément aux instructions de cet actionnaire cédant et/ou du Gérant).

Les Transferts d'actions réalisés conformément aux présents Statuts se feront par une déclaration de Transfert inscrite dans le registre d'actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants dûment autorisés, à condition que la Société puisse accepter et inscrire dans le registre tout Transfert réalisé conformément aux présents Statuts sur la base de correspondance ou d'autres documents constatant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

Art. 10. Transferts Autorisés d'Actions de Commanditaire.

1. Les Actions de Commanditaire ne peuvent être Transférées, sauf dans les cas suivants:

(d) un Transfert qui est un Transfert Autorisé d'Actions de Commanditaire par un actionnaire à un ou plusieurs de ses Cessionnaires Autorisés;

(e) un Transfert d'Actions de Commanditaire par un actionnaire conformément à l'article 11;

(f) un Transfert d'Actions de Commanditaire par un actionnaire après que cet actionnaire a respecté les dispositions de l'article 12;

(g) un Transfert d'Actions de Commanditaire par un actionnaire dans une IPO Qualifiée ou en vertu d'une déclaration d'enregistrement effective en vertu de toute loi applicable en matière de valeurs mobilières après une IPO Qualifiée;

(h) un Transfert approuvé par le Gérant; ou

(i) un Transfert ou plusieurs Transferts d'Actions de Commanditaire lorsque le cédant est le seul porteur des Actions de Commanditaire de la Société autre que le Gérant (y compris les Transferts par un agent intermédiaire qui distribue les Actions de Commanditaire conformément aux instructions de cet actionnaire cédant et(ou du Gérant).

2. Nonobstant toute disposition contraire des présentes, à moins que le Gérant ne l'approuve préalablement, aucune Action de Commanditaire ne sera Transférée en vertu du paragraphe 1.(a) ou (c)(i) si, à la réalisation de ce Transfert, la Société était tenue par une loi en matière de valeurs mobilières d'enregistrer l'une de ses Actions de Commanditaire ou Autres Titres (si certains ont été émis) auprès d'une autorité de réglementation ou de soumettre des rapports périodiques dans toute juridiction en vertu d'une loi en matière de valeurs mobilières en vertu de ce Transfert ou (ii) à toute Personne déterminée de bonne foi raisonnablement par le Gérant comme concurrente de la Société ou l'une de ses Filiales. Par ailleurs, aucune Action de Commanditaire ne peut être Transférée, à moins que le Gérant ne soit informé de ce Transfert proposé et que le Gérant décide, à sa discrétion raisonnable, que ce Transfert n'aurait pas pour conséquence que la Société serait traitée comme «société de personnes cotée en bourse» en vertu d'une loi en matière de valeurs mobilières ou fiscale.

Art. 11. Droits de sortie forcée.

1. Si (A) des actionnaires détenant, au total, 66 2/3% ou plus des Actions de Commanditaire émises (le «Vendeur de Sortie Forcée») proposent de Transférer la totalité (mais pas moins que la totalité) de leurs Actions de Commanditaire à un ou plusieurs tiers agissant de concert à cet effet Acheteur de Sortie Forcée») qui n'est/ne sont pas contrôlé(s) de la Société ou l'une de ses Filiales ou un porteur d'Actions de Commanditaire (une «Vente de Participation Majoritaire») ou (B) le Gérant approuve une Vente de la Société (chacun des cas décrits dans les clauses (A) ou (B), si désigné comme tel par écrit par le Vendeur de Sortie Forcée ou le Gérant, selon le cas, une «Vente de Sortie Forcée»), les porteurs d'Actions de Commanditaire restants (ou chaque porteur d'Actions de Commanditaire dans le cas d'une Vente de Sortie Forcée approuvée par le Gérant) (les «Actionnaires de Sortie Forcée») prendront part à la Vente de Sortie Forcée conformément au présent article 11.

2. Sous réserve des dispositions du paragraphe 3. ci-dessous, chaque Actionnaires de Sortie Forcée acceptera et n'émettra aucune objection envers une Vente de Sortie Forcée et, si la Vente de Sortie Forcée est structurée comme un Transfert d'Actions de Commanditaire, acceptera de Transférer et Transférera la totalité, mais pas moins de la totalité, des Actions de Commanditaire de cet Actionnaire de Sortie Forcée selon les mêmes conditions (y compris et ce, de manière non limitative, les dispositions relatives à la mise sous séquestre et l'indemnisation) que celles du Transfert par le Vendeur de Sortie Forcée ou celles approuvées par le Gérant, selon le cas. Aucun Actionnaires de Sortie Forcée n'exercera de droits de désaccord, droits d'expertise ou autres droits similaires qu'il pourrait avoir en vertu des dispositions légales applicables dans le cadre d'une Vente de Sortie Forcée, ou ne prendra de mesures visant à entraver ou autrement compromettre une Vente de Sortie Forcée. Chaque Actionnaire de Sortie Forcée prendra toutes les mesures nécessaires dans le cadre de la réalisation de la Vente de Sortie Forcée raisonnablement demandées par le Vendeur de Sortie Forcée ou le Gérant, selon le cas.

3. Les obligations des Actionnaires de Sortie Forcée énoncées dans le présent article 11 sous soumises au respect des conditions suivantes:

(a) À la réalisation d'une Vente de Sortie Forcée, chaque Actionnaire de Sortie Forcée recevra la même forme et le même montant de contrepartie par Action de Commanditaire qu'il détient et cette contrepartie sera versée à chaque Actionnaire de Sortie Forcée en même temps;

(b) Si un Actionnaire de Sortie Forcée se voit offrir une option quant à la forme et/ou le montant de la contrepartie à recevoir, tous les Actionnaires de Sortie Forcée devront se voir offrir la même option;

(c) Aucun Actionnaire de Sortie Forcée ne sera obligé d'indemniser l'Acheteur de Sortie Forcée pour l'excédent du moindre des montants suivants:

(i) la contrepartie totale reçue par cet Actionnaire de Sortie Forcée dans le cadre de cette Vente de Sortie Forcée; et

(ii) sauf en ce qui concerne toute Déclaration d'Actionnaire le concernant (à qui la limite énoncée au point (i) s'appliquera), la proportion des dettes totales qui équivaut à la proportion de la contrepartie totale reçue par cet Actionnaire de Sortie Forcée par rapport à la contrepartie totale reçue par tous les Actionnaires de Sortie Forcée dans cette Vente de Sortie Forcée;

(d) Toute indemnisation devant être versée par un Actionnaire de Sortie Forcée se fera de manière proportionnelle (individuelle et non solidaire), à l'exception de toute indemnisation relative aux Déclarations d'Actionnaire faites par cet Actionnaire de Sortie Forcée en ce qui le concerne, laquelle ne sera versée que par cet Actionnaire de Sortie Forcée;

(e) Aucun Actionnaire de Sortie Forcée ne sera obligé de faire d'autres déclarations que les Déclarations d'Actionnaire; et

(f) Aucun Actionnaire de Sortie Forcée ne sera obligé d'accepter un engagement de non-concurrence ou une autre clause restrictive similaire dans le cadre de l'opération.

4. En cas de Vente de Sortie Forcée, la Société remettra un avis à chaque Actionnaire de Sortie Forcée indiquant les conditions importantes de la Vente de Sortie Forcée (y compris la date de clôture proposée pour sa réalisation, laquelle ne pourra être de moins de dix (10) Jours Ouvrables à compter de la date effective de cet avis) et remettra dès que possible tous les documents raisonnablement demandés devant être signés par chaque Actionnaire de Sortie Forcée afin de réaliser cette Vente de Sortie Forcée. Chaque Actionnaire de Sortie Forcée signera et remettra à la Société au moins un (1) Jour Ouvrable avant la date de clôture proposée mentionnée ci-dessus, tous les documents fournis au préalable à cet Actionnaire de Sortie Forcée pour signature dans le cadre de la Vente de Sortie Forcée et prendra toutes les mesures nécessaires ou souhaitables pour accepter et finaliser la Vente de Sortie Forcée et le Transfert de ses Actions de Commanditaire à l'Acheteur de Sortie Forcée en vertu du présent article 11. Si un Actionnaire de Sortie Forcée ne signe pas et ne remet pas ces documents à la Société, et que cette Vente de Sortie Forcée est ensuite réalisée (cet Actionnaire de Sortie Forcée étant désigné un «Actionnaire de Sortie Forcée Défaillant»):

(j) La Société peut créer un compte séquestre pour la contrepartie qui serait autrement versée à l' Actionnaire de Sortie Forcée Défaillant et l' Actionnaire de Sortie Forcée Défaillant sera réputé avoir nommé de manière irrévocable un administrateur du Gérant, chacun agissant de manière individuelle, comme mandataire de cet Actionnaire de Sortie Forcée pour (i) signer et remettre tous les documents requis dans le cadre du Transfert d'Actions de Commanditaire de l'Actionnaire de Sortie Forcée Défaillant à l'Acheteur de Sortie Forcée et (ii) prendre toutes les mesures nécessaires ou souhaitables pour accepter et finaliser la Vente de Sortie Forcée et le Transfert de ses Actions de Commanditaire à l'Acheteur de Sortie Forcée en vertu du présent article 11;

(k) La réception par la Société de la contrepartie des Actions de Commanditaire en question détenues par l'Actionnaire de Sortie Forcée Défaillant constituera une décharge donnée à l'Acheteur de Sortie Forcée et après inscription de son nom dans les registres pertinents de la Société dans l'exercice présumé du pouvoir, la validité des procédures ne sera pas mise en question par une Personne (y compris l'Actionnaire de Sortie Forcée Défaillant); et

L'Actionnaire de Sortie Forcée Défaillant aura l'obligation de remettre à la Société les certificats représentant ces Actions de Commanditaire (si ces certificats ont été émis) et à la remise de ceux-ci, il aura le droit d'en recevoir la contrepartie et ce, sans intérêt.

5. Chaque actionnaire affirme que son accord de participer à cette Vente de Sortie Forcée est donné comme condition à sa possession d'Actions de Commanditaire et, partant, est dans son intérêt et est irrévocable.

Art. 12. Droit de première offre.

1. Dans le cas où un porteur d'Actions de Commanditaire désire Transférer tout ou partie de ses Actions de Commanditaire (les «Actions Offertes»), autrement qu'en vertu de l'article 10, paragraphe 1, (a), (b), (d), (e) ou (f) cet actionnaire (aux fins du présent article 12, l'«Actionnaire Vendeur») informera dans les plus brefs délais et par écrit (un «Avis de Première Offre») chaque détenteur d'Actions de Commanditaire non-vendeur qui détient, ensemble avec ses Affiliés, au moins 5% des Actions de Commanditaire émises (chacun, un «Actionnaire Non-Vendeur») de son intention de vendre les Actions Offertes. L'Actionnaire Vendeur accepte de ne pas réaliser ce Transfert avant expiration de la période de vingt (20) Jours Ouvrables commençant le jour où les Actionnaires Non-Vendeurs ont reçu l'Avis de Première Offre (la «Période de Choix»), à moins que les parties au Transfert aient été entièrement déterminées en vertu du présent article 12 avant l'expiration de cette période de vingt (20) Jours Ouvrables. L'Avis de Première Offre indiquera (i) le nombre et type d'Actions Offertes, (ii) le prix d'achat par Action Offerte auquel l'Actionnaire Vendeur souhaite vendre ainsi que la contrepartie en espèces (le «Prix d'Offre»), (iii) l'identité du cessionnaire proposé, s'il est connu, et (iv) toutes les autres conditions importantes du Transfert proposé.

2. Pendant une période de quinze (15) Jours Ouvrables (la «Période d'Option») suivant la réception de l'Avis de Première Offre, chaque Actionnaire Non-Vendeur aura le droit et l'option (mais pas l'obligation) d'acheter, au Prix d'Offre et selon les mêmes conditions que celles énoncées dans l'Avis de Première Offre, jusqu'à concurrence de la proportion d'Actions Offertes («Actions Offertes au Pro Rata» de chaque Actionnaire Non-Vendeur) qui équivaut au produit (i) du nombre d'Actions Offertes multiplié par (ii) une fraction dont le numérateur est égal au nombre d'Actions de Commanditaire incluses dans les Actions Offertes détenues par cet Actionnaire Non-Vendeur, et dont le dénominateur est égal à la somme de toutes les Actions de Commanditaire incluses dans les Actions Offertes détenues par tous les Actionnaires Non-Vendeurs. Les droits de chaque Actionnaire Non-Vendeur indiqués dans le présent article 12 peuvent être exercés par la remise, endéans la Période d'Option, par cet Actionnaire Non-Vendeur d'un avis écrit irrévocable envoyé à l'Actionnaire Vendeur Avis d'Acceptation») indiquant que cet Actionnaire Non-Vendeur s'engage à acheter tout ou partie de ses Actions Offertes au Pro Rata (les «Actions Acceptées» de l'Actionnaire Non-Vendeur). Si un Actionnaire Non-Vendeur n'envoie pas d'Avis d'Acceptation endéans la Période d'Option, cet Actionnaire Non-Vendeur sera réputé avoir choisi de ne pas acheter ses Actions Offertes au Pro Rata.

3. Chaque Actionnaire Non-Vendeur qui remet, au cours de la Période d'Option, un Avis d'Acceptation (un «Actionnaire Exerçant») indiquant son choix d'acheter la totalité de ses Actions Offertes au Pro Rata, aura également le droit d'acheter, au Prix d'Offre, une partie (ses «Actions de Sursouscription au Pro Rata») des Actions Offertes que les autres Actionnaires Non-Vendeurs ont décidé de ne pas acheter, le cas échéant (les «Actions Restantes») (tout Actionnaire Exerçant exerçant son droit d'acheter ses Actions de Sursouscription au Pro Rata est dénommé un «Actionnaire Sursouscrivant»). Les Actions de Sursouscription au Pro Rata d'un Actionnaire Sursouscrivant équivaldront au produit (i) des Actions Restantes multipliées par (ii) une fraction dont le numérateur est le nombre d'Actions de Commanditaire incluses dans les Actions Restantes détenues par cet Actionnaire Sursouscrivant avant son acquisition d'Actions Offertes, et dont le dénominateur est le nombre total d'Actions de Commanditaire incluses dans les Actions Restantes détenues par tous les Actionnaires Sursouscrivant avant leur acquisition d'Actions Offertes. La société informera tous les Actionnaires Exerçants du nombre d'Actions Restantes dans les plus brefs délais suivant la date à laquelle ces Actions Restantes sont connues. Chaque Actionnaire Exerçant deviendra, s'il le désire, Actionnaire Sursouscrivant en indiquant au moyen d'un autre avis écrit irrévocable (chaque avis remis par un Actionnaire Sursouscrivant, un «Avis de Sursouscription») à l'Actionnaire Vendeur son choix d'acheter ses Actions de Sursouscription au Pro Rata avant expiration de la Période de Choix. Cette procédure sera répétée jusqu'à ce que les choix d'acheter la totalité des Actions Offertes aient été exercés ou que chaque Actionnaire Sursouscrivant ne désire plus exercer son droit d'acheter d'autres Actions Offertes supplémentaires.

4. La remise d'un Avis d'Acceptation ou d'un Avis de Sursouscription par un Actionnaire Exerçant ou un Actionnaire Sursouscrivant, selon le cas, constituera un contrat entre d'une part, cet Actionnaire Exerçant ou Actionnaire Sursouscrivant et d'autre part, l'Actionnaire Vendeur, pour l'achat et la vente des Actions Acceptées et des Actions de Sursouscription au Pro Rata, selon le cas, au Prix d'Offre et selon les mêmes conditions que celles énoncées dans l'Avis de Première Offre. Si un Actionnaire Non-Vendeur a choisi d'acheter des Actions Offertes en vertu des présentes, le Transfert de ces Actions Offertes sera réalisé dans les plus brefs délais après remise de l'Avis d'Acceptation et/ou de l'Avis de Sursouscription, le cas échéant, à l'Actionnaire Vendeur, mais dans tous les cas, dans les quarante-cinq (45) jours suivant l'expiration de la Période de Choix, sous réserve de la réception de tout document ou de autres approbations de tiers requis, du respect des lois applicables et de l'absence d'injonction ou d'ordre juridique similaire empêchant cette opération (collectivement, les «Conditions»), auquel cas l'achat des Actions Acceptées et des Actions de Sursouscription au Pro Rata, selon le cas, sera reporté, en attendant que les Conditions soient remplies, de maximum soixante (60) jours. Dans le cadre du Transfert des Actions Acceptées et des Actions de Sursouscription au Pro Rata, selon le cas, l'Actionnaire Vendeur et chaque Actionnaire Exerçant et Actionnaire Sursouscrivant, selon le cas, signeront et remettront les documents de transfert usuels et feront des Déclarations d'Actionnaire le concernant. L'Actionnaire Vendeur, l'Actionnaire Exerçant et l'Actionnaire Sursouscrivant, selon le cas, sera obligé de faire tous les efforts commercialement raisonnables pour remplir les Conditions dès que possible.

5. Si tous les avis devant être remis en vertu du présent article 12 ont été dûment remis, alors l'Actionnaire Vendeur aura le droit de conclure et de mettre en oeuvre, sous réserve du paragraphe 6 ci-dessous, un contrat pour vendre à un tiers qui n'est pas actionnaire ou Affilié avec un actionnaire (un «Tiers») les Actions Offertes restant invendues en vertu du présent article 12 (les «Actions de Tiers») à un prix supérieur ou égal au Prix d'Offre et selon des conditions qui ne sont pas moins favorables à l'Actionnaire Vendeur, sur le plan économique ou autrement, que celles indiquées dans l'Avis de Première Offre. Si la vente à un Tiers n'est pas réalisée selon les conditions indiquées dans la phrase précédente et dans les délais prescrits au paragraphe 6. ci-dessous, l'Actionnaire Vendeur n'effectuera le Transfert d'aucune Action Offerte sans recommencer les procédures indiquées dans le présent article 12.

6. La clôture de la vente d'Actions de Tiers qui sont Transférées en vertu du paragraphe 5 à tout Tiers aura lieu au siège social de la Société (ou à l'endroit convenu par l'Actionnaire Vendeur et le Tiers) à une date (la «Date de Clôture du Transfert») intervenant au plus tard cent quatre-vingts (180) jours après la date de remise de l'Avis de Première Offre (ou si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant) à 10h00 du matin, heure de Luxembourg. À la Date de Clôture du Transfert, les parties prendront toutes les mesures nécessaires (y compris coopérer pour obtenir toutes les approbations requises) pour Transférer ces Actions Offertes libres de tout privilège et sûreté.

7. Chaque Actionnaire Non-Vendeur peut céder ses droits en vertu du présent article 12 à un ou plusieurs de ses Affiliés (actionnaires ou non).

Art. 13. Responsabilité du Gérant et des Actionnaires; Indemnisation du Gérant.

1. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable du passif de la Société qui ne peut être couvert par les actifs de la Société.

2. Les détenteurs d'Actions de Commanditaire s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, autrement que dans l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires aux assemblées générales des actionnaires et ne seront, en cette qualité, tenus responsables que du paiement à la Société de la valeur nominale et, le cas échéant, de la prime d'émission des actions auxquelles ils souscrivent et qu'ils détiennent.

3. Sous réserve des exceptions et limitations énumérées au paragraphe 4 ci-dessous, le Gérant sera indemnisé par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour toute responsabilité et toutes les dépenses raisonnablement encourues ou payées par lui dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle il est impliqué en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat passé ou présent de Gérant et pour tous les montants payés

ou engagés par lui dans le règlement de celle-ci. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toute demande, action, poursuite ou procédure (civile, pénale ou autre, y compris les appels) actuelle ou éventuelle et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocat, les frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

4. Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant:

(a) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour abus de pouvoir, mauvaise foi, négligence grave ou imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction et/ou non dans l'intérêt de la Société; ou

(b) en cas de règlement, à moins que celui-ci n'ait été approuvé par un tribunal compétent ou par les actionnaires.

5. Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont le Gérant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard d'une Personne ayant cessé d'être le Gérant. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le Gérant en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

6. Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article 13, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article 13.

Art. 14. Gérant. La Société sera administrée par un gérant qui sera l'Associé Commandité (le «Gérant»). TLF Luxembourg Holdings GP S.A., est désignée comme Gérant de la Société en sa qualité d'Associé Commandité unique.

Le Gérant ne peut être démis de ses fonctions de Gérant sans son consentement.

En cas d'incapacité juridique, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société ne devra pas être dissoute et mise en liquidation immédiatement, à condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) nomme un administrateur, actionnaire ou non, pour effectuer les actes administratifs simples ou urgents, jusqu'à la tenue d'une assemblée générale d'actionnaires, que cet administrateur devra convoquer dans les quinze (15) jours suivant sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un successeur au Gérant, conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues en matière de modification des Statuts.

La nomination de ce successeur ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

Le Gérant qui détient également les Actions de Commandité est conjointement et solidairement responsable de l'ensemble des dettes qui ne peuvent pas être couvertes par les avoirs de la Société.

Art. 15. Pouvoirs de gestion. Le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tout acte de disposition, de gestion ou d'administration relevant des objets de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Gérant.

Le Gérant peut de temps à autre nommer des dirigeants de la Société, y compris un directeur général, un secrétaire et tout directeur général délégué, secrétaire adjoint ou autres dirigeants ou représentants jugés nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Toute nomination peut être révoquée à tout moment par le Gérant. Les dirigeants nommés, sauf disposition contraire des Statuts, disposeront des pouvoirs et obligations que le Gérant leur aura donnés.

Les porteurs d'Actions de Commanditaire s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, autrement que dans l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires aux assemblées générales et ne seront tenus responsables qu'à hauteur de leurs apports à la Société.

Art. 16. Pouvoirs de signature. La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant représenté par des représentants dûment nommés, ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant à sa seule discrétion.

Art. 17. Conseil de Surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière, y compris notamment ses livres et comptes, seront vérifiés par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance»), composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Le Gérant pourra consulter le Conseil de Surveillance sur les matières déterminées par le Gérant, et le Conseil de Surveillance pourra autoriser toute action du Gérant pouvant, en vertu de la loi ou des règlements applicables ou en vertu des présents Statuts, sortir des pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance disposera des pouvoirs prévus par la loi.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six (6) ans maximum, mais peut être révoqué ad nutum par l'assemblée générale des actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles. Le Conseil de Surveillance peut élire l'un de ses membres en tant que président. Il peut également choisir un secrétaire, membre du Conseil de Surveillance ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance exerceront leurs fonctions jusqu'à l'élection de leur successeur.

Dans le cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance devenait inférieur à trois, le(s) Gérant(s) devra (ont) immédiatement convoquer une assemblée des actionnaires afin de combler cette vacance. Les membres du Conseil de Surveillance ne pourront ni participer à, ni s'immiscer dans la gestion de la Société. Les membres du Conseil de Surveillance ne recevront aucune rémunération liée à leur qualité de membres du Conseil de Surveillance. La Société remboursera la totalité des avances pécuniaires raisonnablement engagées par les membres du Conseil de Surveillance dans le cadre de l'exercice de leur mandat au sein du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par deux de ses membres ou le Gérant. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée si deux des membres l'exigent.

Toute réunion du Conseil de Surveillance devra être convoquée par un avis de convocation écrit envoyé à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins un (1) jour avant la date prévue de la réunion, sauf en situation d'urgence, auquel cas la nature de cette situation devra être indiquée dans l'avis de convocation de la réunion. Il peut être passé outre à cet avis de convocation par consentement écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Un avis de convocation séparé ne sera pas requis pour les réunions se tenant à l'heure et au lieu fixés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance ou dans le cas où la totalité des membres est présente ou représentée.

Tout membre peut agir à une réunion en nommant par écrit, télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication, un autre membre en tant que son mandataire. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence, le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil de Surveillance en tant que président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres est présente ou représentée.

Les résolutions sont prises à la majorité des votes exprimés par les membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du président du Conseil de Surveillance sera prépondérante.

Les résolutions du Conseil de Surveillance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou deux des membres du Conseil de Surveillance.

Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance auront le même effet que les résolutions ayant fait l'objet d'un vote aux réunions du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication. Le document en un ou plusieurs exemplaires constituera, ensemble, la résolution circulaire du Conseil de Surveillance. Les résolutions prises par ces moyens équivalent à une réunion tenue en personne.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut prendre part à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également se tenir uniquement par conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Art. 18. Responsabilité des membres du Conseil de Surveillance; Indemnisation.

1. Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas tenus personnellement responsables du passif de la Société. En tant qu'agents de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

2. Sous réserve des exceptions et limitations énumérées au paragraphe 3 ci-dessous, toute personne étant, ou ayant été, membre du Conseil de Surveillance de la Société sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour toute responsabilité et pour toutes les dépenses raisonnablement encourues ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat passé ou présent de membre et pour tous les montants payés ou engagés par elle dans le règlement de celle-ci. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toute demande, action, poursuite ou procédure (civile, pénale ou autre, y compris les appels) actuelle ou éventuelle et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocat, les frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

3. Aucune indemnisation ne sera due à un membre du Conseil de Surveillance:

(a) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour abus de pouvoir, mauvaise foi, négligence grave ou imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction et/ou non dans l'intérêt de la Société; ou

(b) en cas de règlement, à moins que celui-ci n'ait été approuvé par un tribunal compétent ou par les actionnaires.

4. Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont tout membre du Conseil de Surveillance peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être un tel membre et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourraient bénéficier les membres du Conseil de Surveillance en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

5. Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article 18, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du membre du Conseil de Surveillance de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article 18.

Art. 19. Conflits d'intérêt. Aucun contrat ou aucune autre opération entre la Société et toute autre société ou entreprise ne seront affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs ou dirigeants du Gérant auraient un intérêt dans, ou est administrateur, associé, dirigeant ou employé de cette autre société ou entreprise. Tout administrateur ou dirigeant du Gérant qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entreprise, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir sur des matières en rapport avec ce contrat ou d'autres affaires.

Art. 20. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires doit représenter la totalité des actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'article 15 des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant en vertu de la loi et des présents Statuts, elle aura les pouvoirs pour ordonner, effectuer ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société ou portant modification des Statuts moyennant l'accord du Gérant uniquement.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le Gérant ou le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément à un avis de convocation donné par un Gérant ou le Conseil de Surveillance reprenant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la réunion à chaque actionnaire à l'adresse de celui-ci telle qu'elle figure dans le registre des actions nominatives.

L'assemblée générale des actionnaires se tiendra le premier jour du mois de juin à 11 h30 du matin (CET) au siège social ou à un endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des actionnaires peuvent se tenir au lieu et à l'heure indiqués dans les avis respectifs de convocation de l'assemblée.

Si l'intégralité du capital social émis est représentée à une assemblée générale des actionnaires et si les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les délibérations de l'assemblée générale seront valables même si aucun avis de convocation n'a été envoyé auparavant.

Art. 21. Droits de vote des actionnaires. Chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives. Chaque actionnaire dispose d'un nombre de votes égal au nombre d'actions que cet actionnaire détient et peut agir valablement à toute assemblée des actionnaires par l'intermédiaire d'un mandataire spécial.

Art. 22. Décisions des actionnaires - Majorités. L'assemblée générale des actionnaires sera présidée par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur. Ensemble, ces derniers constituent le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Gérant peut à tout moment durant une assemblée générale des actionnaires ajourner cette assemblée à quatre semaines plus tard. Il doit ajourner cette assemblée dans les circonstances prévues par la Loi de 1915. Cet ajournement annule automatiquement toute résolution déjà adoptée préalablement à l'ajournement.

L'assemblée générale des actionnaires ajournée a le même ordre du jour que la première. Sauf disposition contraire y contenue, les procurations déposées régulièrement en vue de cette assemblée restent valables pour l'assemblée ajournée.

Chaque action donne droit à un vote.

Sauf obligation contraire prévue par la Loi de 1915 ou par les présentes, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des actions ayant un droit de vote, présents et pouvant voter.

Art. 23. Modification des présents Statuts. Lors d'une assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but de modifier les Statuts, y compris l'objet de la Société, ou de statuer sur des questions pour lesquelles la Loi de 1915 renvoie aux conditions requises en matière de modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de l'ensemble des actions émises et en circulation et ayant le droit de vote.

Si la condition de quorum n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée conformément à la Loi de 1915 et aux Statuts. Cet avis de convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée peut délibérer valablement et ce, quelle que soit la portion du capital social représentée.

Lors des deux assemblées, les résolutions doivent être adoptées à la majorité des deux tiers au moins des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés et ayant le droit de voter, étant entendu qu'aucune résolution ne sera valablement adoptée sauf si elle est approuvée par le Gérant.

À moins qu'il n'en soit disposé autrement dans la procuration, toute procuration déposée régulièrement pour la première assemblée restera valable pour la seconde.

Art. 24. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

Art. 25. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice comptable qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Les comptes annuels seront établis par le Gérant et soumis pour adoption à la prochaine assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires examinera et, si elle le juge approprié, approuvera les comptes annuels et votera la décharge du Gérant ainsi que l'allocation des résultats de la Société conformément aux Statuts.

Art. 26. Distributions. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en vertu d'une décision prise en assemblée générale des actionnaires.

Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant, à condition que les conditions fixées par la loi soient respectées.

La prime d'émission peut être distribuée aux actionnaires en vertu d'une décision prise en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant issu du compte de la prime d'émission à la réserve légale.

Sauf disposition contraire des présents Statuts, les distributions ou les dividendes d'espèces ou d'autres biens seront faits au pro rata des porteurs d'actions proportionnellement au nombre d'actions détenues, sous réserve des droits de tout porteur d'Autres Titres (y compris et ce, de manière non limitative, tout porteur de certificats d'actions privilégiées, convertibles ou non) si certains ont été émis.

Art. 27. Liquidation de la Société. La Société peut être dissoute en vertu d'une décision des actionnaires votant selon les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues en matière de modification des Statuts, sauf disposition contraire de la Loi de 1915, mais toujours sous réserve du consentement du Gérant.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins du Gérant.

Après règlement de, ou la création de provisions suffisantes pour, l'ensemble des dettes de et des charges envers la Société et des frais de liquidation, les produits de la liquidation seront distribués au pro rata des porteurs d'actions proportionnellement au nombre d'actions détenues, sous réserve des droits de tout porteur d'Autres Titres (y compris et ce, de manière non limitative, tout porteur de certificats d'actions privilégiées, convertibles ou non) si certains ont été émis.

En cas de dissolution, d'insolvabilité ou d'incapacité juridique du Gérant ou si, pour quelque raison que ce soit, le Gérant est dans l'impossibilité d'agir, la Société ne pourra être dissoute.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance convoquera l'assemblée générale des actionnaires afin de nommer un ou plusieurs nouveaux gérants ou de modifier la forme juridique de la Société. Le Conseil de Surveillance désignera un ou plusieurs administrateur(s) qui restera(ont) en fonction jusqu'à ce que l'assemblée des actionnaires ait valablement statué sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour de cette assemblée.

L'/les administrateur(s) a/ont pour tâche d'effectuer les actes urgents ainsi que les actes administratifs courants.

Les administrateurs ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 28. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 29. Comptes de Capital et Certaines Matières Fiscales. Un compte de capital séparé (chacun un «Compte de Capital») sera créé pour chaque actionnaire. Ces Comptes de Capital seront tenus conformément aux dispositions relatives aux sociétés de personnes du droit fiscal américain applicable, utilisant les conventions, allocations, ajustements, procédures et choix jugés appropriés par l'Associé en Matières fiscales pour conclure l'accord de partage économique prévu des actionnaires, tel qu'illustré dans les dispositions des présents Statuts relatives aux distributions. Toute décision prise par l'Associé en Matières Fiscales en ce qui concerne les Comptes de Capital et la tenue de ces derniers sera définitive et engagera les actionnaires.

L'affectation des revenus, profits, pertes, déductions et dépenses (et tout élément de ceux-ci) à des fins fiscales applicables sera effectuée conformément au droit fiscal américain applicable, utilisant ces conventions, procédures et choix jugés appropriés par l'Associé en Matières Fiscales et sa décision sera définitive et engagera les actionnaires.

Le Gérant ou son mandataire sera l'associé en matières fiscales de la Société Associé en Matières Fiscales») tel que prévu par le droit fiscal américain applicable. Chaque actionnaire (aux fins de la présente disposition, un «Actionnaire

Pass-Thru») qui détient ou contrôle un intérêt dans la Société pour le compte de, ou au profit d'une autre Personne ou d'autres Personnes, ou dont l'Actionnaire Pass-Thru est propriété économique (directement ou indirectement) d'une autre ou d'autres Personne(s) devra, dans les (30) jours suivant la réception d'un avis ou autre document de la part de l'Associé en Matières Fiscales, transmettre cet avis ou autre document par écrit à tous les porteurs d'intérêts bénéficiaires dans la Société détenant un tel intérêt dans la Société par l'intermédiaire de l'Actionnaire Pass-Thru. Dans le cas où la Société serait soumise à un contrôle fiscal sur les revenus par toute autorité fédérale, fédérée ou locale, dans la mesure où la Société est considérée comme une entité dans le cadre de ce contrôle, y compris les procédures transactionnelles et contrôles judiciaires, l'Associé en Matières Fiscales sera autorisé, sous réserve du consentement du Gérant, à agir pour, et sa décision sera définitive et engagera, la Société et chaque actionnaire. Chaque actionnaire accepte de coopérer avec l'Associé en Matières Fiscales et de fournir à l'Associé en Matières Fiscales et à la Société les informations qui seraient nécessaires ou utiles dans le cadre de la préparation ou du dépôt de toute déclaration fiscale, la tenue des dossiers relatifs aux matières fiscales ou la réponse à ou la poursuite de tout contrôle, litige ou autre procédure liés aux matières fiscales. Toutes les dépenses encourues dans le cadre de la préparation de toute déclaration fiscale et de tout respect des obligations fiscales et de tout contrôle, toute enquête, tout règlement ou revue, incomberont à la Société.

Art. 30. Retenue. Nonobstant toute disposition contraire expresse ou tacite des présents Statuts, mais sous réserve des dispositions du droit Luxembourgeois, l'Associé en Matières Fiscales est autorisé à prendre toutes les mesures qu'il juge nécessaires ou utiles pour assurer que la Société respecte toutes les obligations de retenue nationales ou étrangères, fédérales, fédérées ou locales concernant toute allocation, tout paiement ou toute distribution par la Société à tout actionnaire ou une autre Personne. Tous les montants ainsi retenus, et, tel que déterminé par l'Associé en Matières Fiscales, les sommes retenues par rapport à toute allocation, tout paiement ou toute distribution par toute Personne à la Société, seront traitées comme des distributions aux actionnaires concernés aux termes des dispositions applicables des présents Statuts. Si telle obligation de retenue en ce qui concerne un actionnaire dépasse le montant distribuable à cet actionnaire en vertu des présents Statuts, ou si telle obligation de retenue n'avait pas été respectée par rapport à un élément précédemment alloué, payé ou distribué à cet actionnaire, ce dernier ou tout successeur ou cessionnaire concernant l'intérêt dans la Société de cet actionnaire par les présentes indemnise et accepte de dégager de toute responsabilité, le Gérant, l'Associé en Matières Fiscales, les autres actionnaires et la Société pour tout excédent ou montant devant être retenu, le cas échéant, ainsi que tout intérêt, tout ajout ou toute pénalité applicable sur celles-ci.

Art. 31. Choix Fiscaux. Le Gérant est par les présentes autorisé à faire les choix et prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles en rapport avec ceux-ci, pour s'assurer que la Société est classée comme société de personnes (ou n'est pas considérée comme une entité séparée de son propriétaire dans le cas où la Société n'a ou est considérée comme n'ayant qu'un seul actionnaire) aux fins du droit fiscal américain applicable.

Outre le pouvoir de l'Associé en Matières Fiscales en vertu de l'article 29, l'Associé en Matières Fiscales aura le droit de faire les choix en vertu du droit fiscal applicable concernant le traitement des éléments de revenus, profits, pertes, déductions et crédits de la Société ainsi que concernant toutes les autres matières fiscales pertinentes qu'il juge nécessaires, utiles ou souhaitables. Les actionnaires coopéreront le cas échéant dans ces choix.

Art. 32. Aucun effet sur les relations de prêteurs. Les dispositions des présents Statuts n'affecteront, ne limiteront ou ne compromettent aucunement les droits et les recours de tout actionnaire en sa qualité de prêteur à la Société ou l'une de ses Filiales. Sans apporter de limite au caractère général de ce qui précède, toute Personne, dans l'exercice de ses droits en tant que prêteur, y compris la prise de décision quant à la question de savoir s'il faut saisir toute garantie, n'aura pas l'obligation de tenir compte (i) de son statut ou du statut de l'un de ses Affiliés comme actionnaire direct ou indirect de la Société, (ii) des intérêts de la Société ou (iii) toute obligation qu'il pourrait avoir envers tout autre actionnaire direct ou indirect de la Société, sauf si les lois applicables aux créanciers de manière générale ou un accord le requièrent.

Art. 33. Définitions. Dans les présents Statuts,

«Affilié»

Un «Affilié» d'une Personne signifie (a) le membre exerçant le contrôle de cette Personne, son général partner, gérant ou gestionnaire de placements ainsi que les affiliés de celui-ci; (b) toute entité ayant le même général partner, gérant ou gestionnaire de placements que cette Personne ou un général partner, gérant ou gestionnaire de placements affilié au général partner, gérant ou gestionnaire de placements de cette Personne; et (c) toute autre Personne qui, directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaire(s), a le contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec la première Personne, le général partner de cette Personne, le gestionnaire de placements de cette Personne, ou un affilié de cette Personne, général partner ou gestionnaire de placements. Le terme «contrôle» (y compris les termes «contrôlée par» et «sous contrôle commun avec») signifie la possession, directement ou indirectement, du pouvoir d'orienter ou d'influer sur l'orientation de la gestion ou des politiques d'une Personne, que ce soit du fait de la possession de titres ayant le droit de vote, en vertu d'un contrat, en tant que trustee ou exécuteur, ou autrement.

- «Jour Ouvrable» signifie n'importe quel jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un autre jour où les banques commerciales à New York et à Luxembourg ont l'autorisation ou l'obligation de fermer en vertu de la loi.
- «Autorité Gouvernementale» signifie tout gouvernement international, supranational ou national, toute sous-division politique fédérale, provinciale, locale ou autre de celui-ci; toute entité, toute autorité ou tout organisme exerçant des fonctions exécutives, législatives, judiciaires, réglementaires ou administratives du ou relatives au gouvernement; toute cour, tout tribunal ou arbitre; tout organisme d'autoréglementation; ou toute bourse ou tout système de cotation.
- «Transfert Autorisé» Signifie un Transfert effectué par un porteur d'Actions de Commanditaire (a) à tout Affilié de ce porteur (y compris s'il est effectué dans une opération par un intermédiaire financier), à condition que ce porteur et ce Cessionnaire Autorisé acceptent de Retransférer les Actions de Commanditaire en question à ce porteur avant que ce Cessionnaire Autorisé ne cesse d'être un Affilié de ce porteur; (b) dans le cas où un porteur d'Actions de Commanditaire est un fond d'investissement, aux commandités ou commanditaires ou membres ou comptes de ce fond; (c) en cas de dissolution ou liquidation d'un porteur d'Actions de Commanditaire autre qu'une personne physique, à ses Affiliés; ou (d) de toute Action de Commanditaire nantie par un actionnaire en vertu d'un Gage Qualifié au créancier gagiste (à condition que, par souci de clarté, tout Transfert proposé ultérieur de ces Actions de Commanditaire par ce créancier gagiste à une personne autre que le créancier gagiste, ne soit pas considéré comme Transfert Autorisé).
- «Cessionnaire Autorisé» signifie le cessionnaire dans le cadre d'un Transfert Autorisé.
- «Personne» ou «personne» signifie toute personne physique, entreprise, société à responsabilité limitée, société en nom collectif ou société de personnes, association, société, compagnie, coentreprise, trust, Autorité Gouvernementale ou toute autre entité.
- «IPO Qualifiée» signifie une vente effectuée de bonne foi par la Société d'Actions de Commanditaire dans une offre publique (par prise ferme) ayant été approuvée par le Gérant, entraînant l'admission à la cotation des Actions de Commanditaire sur une bourse ou un système de cotation reconnus internationalement et le produit brut à la Société d'au moins 50 millions d'euros.
- «Vente de la Société» signifie la vente de bonne foi, le bail ou transfert en une ou plusieurs opérations liées de (i) tous ou substantiellement tous les avoirs consolidés de la Société et ses Filiales ou (ii) toutes les Actions de Commanditaire émises et en circulation à une Personne ou un groupe de Personnes, directement ou indirectement ou par voie d'une fusion, d'un échange de part statutaire, d'une recapitalisation, d'une reclassification, d'un regroupement ou d'une autre opération de regroupement d'entreprises ou d'un achat de propriété économique.
- «Déclarations d'Actionnaire» signifie, concernant tout porteur d'Actions de Commanditaire, toute déclaration le concernant quant à l'organisation, l'autorisation, l'application, la capitalisation, la possession d'Actions de Commanditaire et la non contravention des actes constitutifs ou des conventions importantes de ce porteur.
- «Filiale» signifie toute autre Personne (a) dans laquelle la Société détient, directement ou indirectement, cinquante pour cent (50%) ou plus des titres ou autres participations de cette autre Personne, (b) dans laquelle la Société détient, directement ou indirectement, des titres ou autres participations ayant un droit de vote ordinaire pour élire et la majorité du conseil de gérance/d'administration, ou d'autres personnes exerçant des fonctions similaires, de cette autre Personne ou (c) dont la gestion est autrement contrôlée, directement ou indirectement, par la Société.
- «Transfert» signifie toute vente, tout transfert, toute cession, transmission ou autre aliénation, y compris par fusion, application de la loi, legs ou en vertu d'une instruction, volontairement ou involontairement, autre qu'une vente, un transfert, une cession, une transmission ou autre aliénation par ou à la Société; à condition qu'aucun Transfert d'actions ne soit considéré comme ayant eu lieu en raison de la conclusion, la modification ou l'existence d'un gage d'Actions à un prêteur dans le cadre d'une opération garantie de bonne foi ou d'un acte bilatéral ou d'un autre document similaire concernant un actionnaire qui est porteur d'obligations garanties (un «Gage Qualifié»); à condition également qu'un Transfert de contrôle d'un actionnaire dont les avoirs principaux sont composés d'Actions de Commanditaire soit considéré comme un Transfert des Actions détenues par ce porteur.

Souscription et Paiement

Le capital a été souscrit comme suit

Souscripteurs d'Actions de Commanditaire	Nombre d'Actions de Commanditaire souscrites	Paiement (EUR)
BDCM Opportunity Fund III, L.P.	3.099.998	30.998,98
TFL Luxembourg Holdings GP S.A.	1	0,01
Total	3.099.999	30.999,99
Souscripteur d'Actions de Commandité	Nombre d'Actions de Commandité souscrites	Paiement (EUR)
TFL Luxembourg Holdings GP S.A.	1	0,01

Les trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) Actions de Commanditaire et l'unique (1) Action de Commandité ainsi souscrites sont intégralement libérées en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est désormais à la disposition de la Société, tel que prouvé au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2014.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution, sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes citées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et estimant avoir été dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir tout d'abord vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, les actionnaires ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2018:

- M. Philip Raygorodetsky, employé dans le secteur privé, né le 10 septembre 10 1973 à Kiev (Ukraine), ayant son adresse professionnelle au One Sound Shore Drive, Suite 200, Greenwich, CT 06830;
- M. Russell Spieler, employé dans le secteur privé, né à White Plains, New York (États-Unis d'Amérique) le 22 avril 1979, ayant son adresse professionnelle au One Sound Shore Drive, Suite 200, Greenwich, CT 06830; et
- M. Scott Ziemke, employé dans le secteur privé, né dans l'Ohio (États-Unis d'Amérique) le 23 février 1966, ayant son adresse professionnelle au One Conway Park, 100 N. Field Drive, Lake Forest, IL 60045.

Seconde résolution

Le siège social de la Société est fixé au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: P. SANTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 juin 2013. Relation: DIE/2013/7516. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 juillet 2013.

Référence de publication: 2013089059/1358.

(130110003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Tarvan Assur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 99.585.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2013

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Tarvan Assur S.A., tenue en date du 26 juin 2013 au siège social, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Renouvellement des mandats des administrateurs pour une durée de six ans:
 - Antar Invest S.A., domiciliée à Luxembourg L-1537, 3 rue des Foyers;
 - Naturwerk S.A., domiciliée à Luxembourg L-2210, 38 boulevard Napoléon 1^{er} ;
 - Solero S.A., domiciliée à Luxembourg L-2210, 38 boulevard Napoléon 1^{er} ,

2. Nomination de Fibetrust S.à.r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, comme commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

3. Nomination de Monsieur José Maria Bonafonte Magri, demeurant à L-1116 Luxembourg, 6 rue Adolphe comme délégué à la gestion journalière pour une indéterminée avec pouvoir de signature individuel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tarvan Assur S.A.

Référence de publication: 2013085154/20.

(130104552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Falling Leaf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 103.388.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 27 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de:

- La société à responsabilité limitée FALLING LEAF S.A.R.L. (RCS B103388), dont le siège social sis à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, a été dénoncé en date du 9 juin 2009,

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Maître Maïka SKOROCHOD

Le liquidateur

Référence de publication: 2013085540/16.

(130105895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Feitler Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 2, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 87.838.

—
Extrait de résolution de l'assemblée générale ordinaire du 02 mai 2013

Première résolution

L'assemblée constate que le mandat du commissaire aux comptes est venu à échéance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes: Société Luxembourgeoise de Révision Sarl, société à responsabilité limitée avec siège social à L-1220 Luxembourg 246 rue de Beggen son mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Schiffflange, le 02 mai 2013.

FEITLER Jean.

Référence de publication: 2013085551/16.

(130105378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Faith S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.074.

—
Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 11 mars 2013

Il résulte dudit procès-verbal que

les mandats de Madame Nathalie PRIEUR, de Monsieur Jeannot DIDERRICH et Monsieur Romain WAGNER, tous les trois demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en tant qu'administrateurs ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Le mandat de la société Benoy Kartheiser Management S.à r.l. a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013085549/16.

(130106171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Gloria Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 170.703.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 24 mai 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 24 mai 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Pour GLORIA PARTICIPATIONS S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013085597/22.

(130105426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Fiduciaire Nationale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 15.319.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28/6/2013.

Pour Fiduciaire Nationale Sàrl

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013085555/13.

(130106516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Feston Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.031.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 27 juin 2013

1) M. Xavier SOULARD a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2) Mme Virginie GUILLAUME, administrateur de sociétés, née à Libramont (Belgique), le 17 octobre 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3) M. David GIANNETTI a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FESTON INVESTISSEMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085554/19.

(130105857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Ets Jacoby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8710 Boevange-sur-Attert, 6, rue Helpert.

R.C.S. Luxembourg B 83.856.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} juillet 2013

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} juillet 2013:

1- L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur et le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Léon Jacoby, gestionnaire journalier, demeurant à L - 8710 Boevange-sur-Attert, 8 rue Helpert, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018.

2- L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Tania Steffes, salariée, demeurant à L - 8710 Boevange-sur-Attert, 8 rue Helpert, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018.

3- L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Liliane Damit, sans état particulier, demeurant à L-8710 Boevange-sur-Attert, 6 rue Helpert, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018.

4- L'assemblée décide le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de la société International Business Councilors Sàrl ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, inscrite au RCSL sous le n°B 39503, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018.

Boevange-sur-Attert, le 1^{er} juillet 2013.

ETS JACOBY S.A.

Référence de publication: 2013086459/22.

(130107502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Mondi, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 612.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 98.996.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084951/10.

(130104928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Monte Cristo SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 154.532.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 26 juin 2013:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Mr. Stéphane CATHELIN, Président et Administrateur
- Mr. Jean-Pierre DELVIGNE, Administrateur
- Mr. Jean-Marc AZOULAY, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président

- Mr. Stéphane CATHELIN, Monte Cristo Family Office, 14 rue du Rhône, CH-1204 Genève.

Administrateurs

- Mr. Stéphane CATHELIN, Monte Cristo Family Office, 14 rue du Rhône, CH-1204 Genève.
- Mr. Jean-Pierre DELVIGNE, Franklin, 26 Avenue Klüber, F- 75116 Paris.
- Mr. Jean-Marc AZOULAY, Bain & Company Russia, 30, Trubnikovskiy PER Dom 3, Q19, 121069 Moscou, Russie.

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l ayant son siège social à 400, Route d'Esch, BP 1443, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013084955/28.

(130104543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Manra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 174.660.

Suite au transfert du 21 mai 2013 la société United International Management (Malta) Limited, dont le siège se situe à Bisazza Street, Level 6 - Suite 1, The Plaza Commercial Center, 1640 SLIEMA, MT Malte, a cédé ses 12 500 parts de la société Manra Investments S.à r.l. de la manière suivante:

12 500 parts sociales sont transférées à Global 31 Holding Limited, enregistrée sous la forme d'une «Limited Company» auprès du «Register of Corporate Affairs» Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1742243 et ayant son siège à Wickhams Cay, VG1110 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour Manra Investments S.à.r.l.

United International Management

Référence de publication: 2013084937/16.

(130104881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Miroir Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013084950/10.

(130104106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Maskros Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.270.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements du 30 mai 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

- MASKROS INVESTMENTS s.a. ayant eu son siège à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal; B78270

Les mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Laurent ENGEL

Liquidateur

Référence de publication: 2013084960/14.

(130104889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Morgan Stanley Infrastructure S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 277.511,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.610.

—
Extrait des résolutions des associés du 10 juin 2013

Les associés de Morgan Stanley Infrastructure S.A. (la "Société") ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat: Mme. Anne Valentine Andrews

- de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée: M. John V. Veech, né le 29 Novembre 1958 à Montclair, Etats-Unis, avec l'adresse professionnelle 1585 Broadway, New York NY 10036, Etats-Unis.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Stefan Koch.

Référence de publication: 2013084956/14.

(130104912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Natixis Overseas Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 68.665.

—
Extrait des Décisions Prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 juin 2013

En date du 18 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Jean-François Baralon, de Monsieur Franck Fournelle et de Madame Christine Lacoste en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Natixis Overseas Fund Management S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013084985/16.

(130105031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Mobilco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.611.

—
Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013084977/12.

(130104312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Motion Connect S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.941.

—
Extrait du procès-verbal des délibérations de l'administrateur unique de la société du 6 juin 2013

L'administrateur unique prend les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'administrateur unique décide de transférer le siège social de la société au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013084979/13.

(130104430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Moto-ID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 171.868.

—
Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons du mandat de commissaire aux comptes qui nous a été confié par votre société. La décision prendra effet ce jour.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

MPM INTERNATIONAL S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2013084980/12.

(130104442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Mirabaud Asset Management (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.383.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires («L'Assemblée») s'est tenue à Luxembourg, au siège social de la Société, 26b, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, le 5 juin 2013 à 11h00 et a adopté les résolutions suivantes:

1 L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de Messieurs Lionel Aeschlimann (29 Boulevard Georges-Favon, CH-1204 Genève), Giles Morland (33 Grosvernor Place, UK - London SW1X 7HY) et Jérôme Wigny (2 Place Winston Churchill B.P.425, L-2014 Luxembourg) pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2 L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour Mirabaud Asset Management (Europe) S.A.

Référence de publication: 2013084947/17.

(130104186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Meaco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 30.300.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2013084966/13.

(130104372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Mediterranean Strategic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.650.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 20 juin 2013

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Alain RENARD de son mandat d'Administrateur avec effet à ce jour.
- Madame Anne-Marie GREGIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Alain RENARD, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018,
- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent Monsieur Ahcène BOULHAIS, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant que Président du Conseil d'Administration jusqu'au terme de son mandat à savoir l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

MEDITERRANEAN STRATEGICAL INVESTMENTS S.A.

J.-R. BARTOLINI / A. BOULHAIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013084968/21.

(130104833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

MD Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 9, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 146.737.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013084964/10.

(130104891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Mondi Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.017.050,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.463.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084954/10.

(130104951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

MD SKIN Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.095.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2013084965/12.

(130105313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

MBC Group LTD, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de MBC Group Holding Hungary Limited Liability Company, en qualité de société mère de sa succursale Luxembourgeoise MBC Group LTD, Luxembourg Branch., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084963/12.

(130104213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

MVS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 158.742.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084981/10.

(130104321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Consciences Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 11, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 171.875.

Société constituée le 3 octobre 2012 pardevant Maître Jean-Paul Meyers, acte publié au Memorial C n° 2683 du 2 novembre 2012.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue le 27 juin 2013 que:

Le siège social est transféré du 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg vers le 11, rue des Girondins à L-1626 Luxembourg.

La démission de Monsieur Jean Wagener, administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

Co-optation en qualité de nouvel administrateur de Mademoiselle Elisabete Barbeiro Cruz, gérante de sociétés, demeurant 10 rue de la Chapelle à L-4528 Differdange. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2017. Les changements d'administrateur seront ratifiés lors de la prochaine assemblée générale.

Pour extrait

Jean Wagener

Le mandataire

Référence de publication: 2013085421/20.

(130105967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Crabel Fund GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 160.604.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 juin 2013.

Pour le compte de Crabel Fund GP S.à r.l.

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013085423/12.

(130105289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Citigroup Global Markets Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 159.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 Juin 2013.

Pour le compte de Citigroup Global Markets Luxembourg S.à r.l.

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013085415/12.

(130105759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

TCP Publishing Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 155.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCP Publishing Holdco S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2013086046/12.

(130106509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

The CMI Managed Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 36, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 86.898.

Extrait de l'Assemblée extraordinaire tenue au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 7 Mai 2013 à 14h30.

Sont présents:

- James Clatworthy (Président),
- Steven Steadward (par téléphone),
- Jacques Elvinger
- David Thomas
- Michael Sattler (par téléphone)

Egalement présent:

- Jennifer Maclean, (Secrétaire)

Le Conseil d'Administration prend note du changement d'adresse de la société dont la nouvelle adresse sera 36, rue Rangwee, L-2412 Luxembourg.

Référence de publication: 2013086053/18.

(130105721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Teletonico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4992 Sanem, 17, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 45.056.

Le Bilan abrégé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28/06/2013.

Référence de publication: 2013086049/10.

(130106053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Technology Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.127.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial VI no 885/13 du 27 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société TECHNOLOGY CAPITAL S.A. en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Martine LEYTEM, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 18 juillet 2013.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour extrait conforme

Laurent BIZZOTTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2013086047/20.

(130105220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

U.A.S., Universal Automation Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 20.060.

—
LIQUIDATIONSABSCHLUSS

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zwölften Juni.

Vor der unterzeichnenden Léonie GRETHEN, Notarin mit Amtssitz in Luxembourg,

Versammelten sich in einer außerordentlichen Generalversammlung die Anteilseigner, beziehungsweise deren Vertreter, der in freiwilliger Liquidation befindlichen Aktiengesellschaft „UNIVERSAL AUTOMATION SYSTEMS S.A.“, im Kürzel „U.A.S.“, mit Sitz in L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 20.060,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen am 22. Dezember 1982 durch Maître Alphonse LENTZ, Notar mit damaligem Amtssitz in Wiltz, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 32 vom 3. Februar 1983. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß einer am 27. April 2012 von Maître Léonie GRETHEN, vorbenannt, aufgenommenen Urkunde, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1465 vom 12. Juni 2012.

Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 28. Mai 2013, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (€ 31.000,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Aktien ohne Nennwertangabe.

Die außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Claude AST, mit professioneller Anschrift in L-1261 Luxembourg, 123, rue de Bonnevoie.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Hauptversammlung Frau Odette DELFOSSE, mit professioneller Anschrift in L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

Die außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmenzähler Herrn Philippe NOEL, mit professioneller Anschrift in L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Die Tagesordnung der Generalversammlung hat folgende Punkte:

1. Annahme des Abschlussberichtes des Prüfers der Liquidation;
2. Genehmigung der Abschlussbilanz;
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungskommissars;
4. Entlastung des Prüfers der Liquidation;

5. Feststellung der definitiven Auflösung der Gesellschaft.

6. Verschiedenes.

II.- Dass aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, dass die EINHUNDERT (100) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital verbriefen, ordnungsgemäß in der heutigen Hauptversammlung vertreten sind. Diese Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach ihrer Unterzeichnung durch die Mitglieder des Versammlungsbüros und dem amtierenden Notar der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

III.- Dass die Einberufungsschreiben am 31. Mai 2013 per Einschreiben verschickt wurden.

IV.- Dass die heutige Hauptversammlung demzufolge ordnungsgemäß zusammengesetzt ist und rechtsgültig über die Punkte der Tagesordnung befinden kann.

Anschließend ist die außerordentliche Hauptversammlung, nach Billigung der Ausführungen des Herrn Vorsitzenden und Feststellung ihrer rechtsgültigen Zusammensetzung, zur Tagesordnung übergegangen und hat, nach entsprechender Erörterung, einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Prüfungsbericht des Prüfers der Liquidation, Herrn Philippe NOEL, mit professioneller Anschrift in L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie, an und dem Prüfer wird volle und ganze Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Der Bericht des Prüfers der Liquidation wird von der Generalversammlung gutgeheißen und angenommen. Dieser Bericht bleibt nachdem er durch die Komparenten und den handelnden Notar "ne varietur" paraphiert worden ist der gegenwärtigen Urkunde beigegeben.

Zweiter Beschluss

Die Abschlussbilanz wird einstimmig von der Generalversammlung angenommen.

Dritter Beschluss

Den Mitglieder des Verwaltungsrates und dem Rechnungskommissar wird volle und ganze Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt.

Vierter Beschluss

Dem Prüfer der Liquidation, Herrn Philippe NOEL, vorbenannt, wird volle und ganze Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter stellen fest, dass die Liquidation der Gesellschaft somit definitiv abgeschlossen ist.

Die Bücher der Gesellschaft werden während fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schließt die Sitzung.

Kosten

Alle aufgrund der vorliegenden Urkunde geschuldeten Kosten und Honorare, welcher Art auch immer, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Foetz, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Auslegung an die Komparenten, die dem Notar alle mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnsitz bekannt sind, haben diese das vorliegende Protokoll mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Ast, Delfosse, Noel, Foehr, Seck, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/28415. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 14 Juni 2013.

Référence de publication: 2013086073/78.

(130105723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Trigor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 71, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 110.823.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013086063/10.

(130106410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Transports Teixeira Da Cruz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4961 Clemency, 4, Am Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 143.249.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013086062/13.

(130106543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

TP Capital, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 90.925.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société tenue à Luxembourg le 26 juin 2013

1. La démission de Madame Laura Laine, en tant que gérante unique de la Société, a été acceptée avec effet au 15 juin 2013.

2. Madame Ana Dias, employée privée, née le 12 juillet 1968 à Penafiel, Portugal, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante unique de la Société, avec effet au 15 juin 2013, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TP Capital, S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013086061/17.

(130106042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

TCP Cable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 171.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TCP CABLE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2013086044/14.

(130106510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Ulderich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 103.175.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 juin 2013

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de sa fonction de commissaire aux comptes.

CUSTOM S.A., RCSL B 124 470, avec siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
ULDERICH S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2013086071/17.

(130106150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Union de Financement et de Participation de Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 23.110.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2013

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
UNION DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATION DE LUXEMBOURG S.A.
Robert REGGIORI
Administrateur

Référence de publication: 2013086072/17.

(130106152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Take Up Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 125.880.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 octobre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE
- Monsieur Christophe Dermine
- Monsieur Patrick Useldinger

Le commissaire aux comptes est Everard & Klein S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013086041/20.

(130105750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Tower 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013086059/13.

(130106479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

TSAM (Overseas) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.559.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 24 juin 2013

L'associé unique de la Société décide:

- d'acter la démission de M. Luis Francisco Machado, né à Cuba, le 3 décembre 1962, ayant son adresse professionnelle au 3, Limited Parkway, USA-43230, Columbus, Ohio, en tant que gérant de catégorie A, de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Mandataire

Référence de publication: 2013086066/15.

(130105357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Trustlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 54.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086065/9.

(130106530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

KCH Even Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.942.000,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 117.121.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 28 juin 2013

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Eric Vanderkerken, ayant son adresse professionnel au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en tant que Gérant de la société.

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Madame Milène Belem, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 28 juin 2013 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013086667/17.

(130106710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Komiton S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 35.146.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2012 tenue à Athènes en Grèce, Madame Maria ACHILLEFS FRAGKISTA, avec adresse au 2, Gounari Street, PC 145 62, Kifissia, Attica, Grèce a été nommée administrateur en remplacement de Madame Pavlina-Leisy KALDELLI. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle délibérant sur l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 27.06.2013.

Pour: KOMITON S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lucile Wernert / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2013086666/18.

(130106460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Kieger (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 11, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 144.481.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 mai 2013

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Georg PFISTER, demeurant professionnellement au 264, Limmatstrasse, CH-8005 Zurich, Suisse.

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013086661/16.

(130106657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Reitstall Biberbaach Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6834 Biber, Maison 5.

R.C.S. Luxembourg B 178.084.

STATUTS

L'an deux mil treize, le douze juin.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Monsieur Eric LANNERS, directeur de sociétés, demeurant à L-7680 Waldbillig, 2, rue de Christnach,

Monsieur Claude MALGET, agriculteur, demeurant à L-9191 Welscheid, 2, Kuesselt,

Madame Manon CIUCA, employée privée, demeurant à L-9191 Welscheid, 2, Kuesselt.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont déclaré constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «REITSTALL BIVERBAACH Sàrl».

Art. 2. Le siège est établi à Biber.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet:

- la gestion et l'exploitation d'un ou de plusieurs centres de pension pour chevaux et d'écoles d'équitation et attelages,
- la location de boxes pour chevaux,
- le commerce d'accessoires relatifs à la branche,
- toute vente et prestation de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

La société a également pour objet toute prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport, et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, civiles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE SIX CENTS (12.600.-) EUROS, représenté par CENT VINGT-SIX (126) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT (100.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS (12.600.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

- Monsieur Eric LANNERS, directeur de sociétés, demeurant à L-7680 Waldbillig, 2, rue de Christnach, quarante-deux parts	42
- Monsieur Claude MALGET, agriculteur, demeurant à L-9191 Welscheid, 2, Kuesselt, quarante-deux parts	42
- Madame Manon CIUCA, employée privée, demeurant à L-9191 Welscheid, 2, Kuesselt, quarante-deux parts	42
Total: CENT VINGT-SIX parts sociales	126.

Art. 6. Lorsque la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés, sous réserve d'un droit de préemption pour chaque associé au prorata de sa participation dans le capital.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Lorsqu'un gérant souhaitera se faire remplacer par un mandataire, le choix de ce dernier sera expressément soumis à l'approbation des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE DEUX CENT TRENTE (1.230.-) EUROS.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2013.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Et à l'instant, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1) Ils nomment pour une durée indéterminée:

- Monsieur Eric LANNERS, préqualifié, comme gérant technique,
- Madame Manon CIUCA, préqualifiée, comme gérant administratif.

2) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

3) Ils déclarent que l'adresse de la société est fixée à L- 6834 Biver, Maison 5.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lanners, Malget, Ciuca, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 14 juin 2013. Relation: MER/2013/1256. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Muller.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013082136/104.

(130101074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

JMB Multimedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3871 Schiffflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 164.382.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082950/9.

(130102568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.
